Saint Germain boucles de seine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

2017

Rapport établi conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000

SOMMAIRE

CONTENU

PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE – CASGBS **2**

COMPETENCES ET COMMUNES MEMBRES **2**

LE TERRITOIRE ET LA POPULATION **2**

LES ELUS DE LA CASGBS **4**

LA COMPETENCE EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES **4**

LE SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA CASGBS **5**

COMPOSITION DU SERVICE ENVIRONNEMENT 5

LES MISSIONS DU SERVICE ENVIRONNEMENT 5

ORGANISATION GENERALE DU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS **7**

LA PRE-COLLECTE 8

LA COLLECTE 12

INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES **13**

LES QUANTITES DE DECHETS COLLECTES EN 2016 13

LA PRESTATION DE COLLECTE 26

LA PRE-COLLECTE 28

LES ACTIONS DE PREVENTION **32**

LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS **42**

INDICATEURS FINANCIERS DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES **43**

FINANCEMENT DU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES 43

INDICATEURS FINANCIERS DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 52

PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE – CASGBS

COMPETENCES ET COMMUNES MEMBRES

Créée au 1er janvier 2016, la communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) compte 20 communes et est issue de la fusion de 3 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et de la commune de Bezons :

- La communauté d'agglomération de la Boucle de la Seine (C.A.B.S.)
- La communauté d'agglomération Saint-Germain Seine et Forêts
- La communauté de communes Maisons-Mesnil

Elle exerce 36 compétences, dont, au sein de la thématique Environnement et cadre de vie, la compétence Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

LE TERRITOIRE ET LA POPULATION

La Communauté d'agglomération compte 334 326 habitants selon le dernier recensement de la population légale 2015 réalisé par l'INSEE, répartis comme suit :

Tableau 1 : Détails par commune du nombre d'habitants sur le territoire de la CASGBS

Commune	Population INSEE 2015	% de la population totale de la CASGBS	% de foyers en appartements
Aigremont	1 106	0,33%	6,7%
Bezons	28 674	8,58%	63,9%
Carrières-sur-Seine	15 197	4,55%	57,4%
Chambourcy	5 724	1,71%	59,7%

Chatou	**31 058**	**9,29%**	**68,5%**
Croissy-sur-Seine	**10 046**	**3,00%**	**48,7%**
Fourqueux	**3 996**	**1,20%**	**32,9%**
Houilles	**31 981**	**9,57%**	**53,6%**
L'Etang-la-Ville	**4 641**	**1,39%**	**32,8%**
Le Mesnil-le-Roi	**6 303**	**1,89%**	**45,1%**
Le Pecq	**16 131**	**4,82%**	**73,4%**
Le Port-Marly	**5 453**	**1,63%**	**86,5%**
Le Vésinet	**15 884**	**4,75%**	**52,4%**
Louveciennes	**7 143**	**2,14%**	**69,7%**
Maisons-Laffitte	**23 371**	**6,99%**	**71,6%**
Mareil-Marly	**3 524**	**1,05%**	**26,6%**
Marly-le-Roi	**16 431**	**4,91%**	**78,3%**
Montesson	**15 145**	**4,53%**	**45,7%**
Saint-Germain-en-Laye	**39 980**	**11,96%**	**82,3%**
Sartrouville	**52 538**	**15,71%**	**60,8%**
TOTAL CASGBS	**334 326**	**100,00%**	**Moyenne : 55.83%**

LES ELUS DE LA CASGBS

Lors du Conseil d'installation de la CASGBS, Monsieur Pierre FOND, ancien Président de la C.A.B.S. et Maire de Sartrouville, a été élu Président de la C.A.S.G.B.S.

Le conseil communautaire de la CASGBS est composé de 92 élus.

Le bureau communautaire est composé du Président de la CASGBS, des 15 vice-Présidents et 4 conseillers communautaires délégués. Il a pour rôle essentiel de définir la politique de la communauté d'agglomération.

LA COMPETENCE EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

La gestion de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés répond à de forts enjeux, notamment le maintien d'une bonne qualité de service, le respect des contraintes et objectifs réglementaires, la maîtrise de l'évolution des coûts et leur optimisation.

La compétence "déchets" est exercée par la CASGBS depuis sa création au 01/01/2016 mais la prise en gestion de la partie « Collecte » par la CASGBS a lieu progressivement depuis 2016 jusqu'en 2019, en lien avec les échéances contractuelles.

La démarche engagée en 2017 concerne notamment un marché mutualisé de collecte et également un nouveau marché de précollecte, tous deux passés sur le périmètre de plusieurs communes, permettant de dégager de premières économies d'échelle.

Il s'agit désormais de poursuivre cette démarche, jusqu'à la création de zones pertinentes de service, à l'horizon 2020/2021, de mettre en place une politique globale de prévention des déchets à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CASGBS et de rechercher tous les leviers potentiels permettant d'optimiser le service public et d'en mesurer l'impact sur la fiscalité des ménages.

Ainsi, les objectifs recherchés pour optimiser et améliorer la qualité de service sont les suivants :

- Rationaliser les coûts,
- Harmoniser les pratiques,
- Rechercher des optimisations technico-économiques.

Enfin, à terme, une précision sur la limite de la compétence « déchets » portée par la CASGBS sera nécessaire, pour préciser les prestations relevant de la gestion des déchets ménagers et assimilés de la CASGBS et leur financement par la TEOM, et celles restant à la charge des communes.

LE SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA CASGBS

COMPOSITION DU SERVICE ENVIRONNEMENT

Pour mettre en œuvre ces orientations, une réorganisation de la direction de l'environnement a été appliquée et un nouvel organigramme a été approuvé fin 2017 :

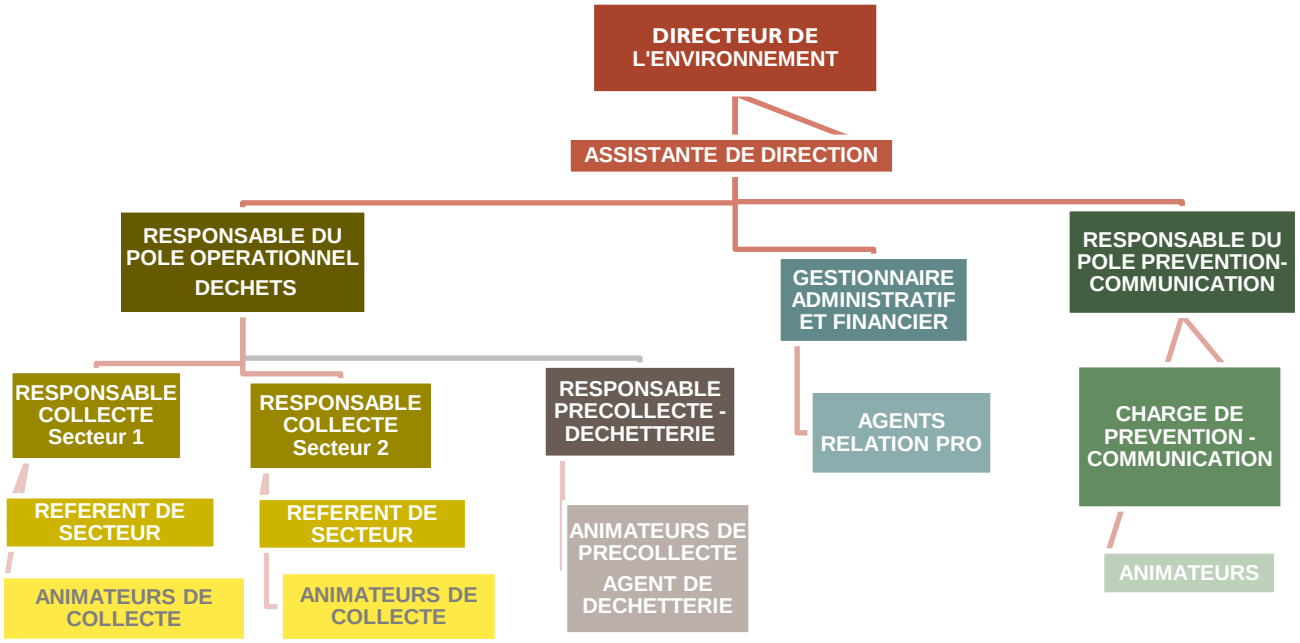

LES MISSIONS DU SERVICE ENVIRONNEMENT

Les missions du service Environnement de la CASGBS sont les suivantes :

- La gestion administrative, technique, juridique et budgétaire des prestations assurées dans le cadre des contrats d'enlèvement des déchets ménagers et de pré-collecte ;
- Le relationnel avec les habitants sur les questions relatives à la gestion des ordures ménagères ;
- Les relations avec les entreprises et le contrôle des prestations qu'elles effectuent ;
- La fourniture des éléments nécessaires à la préparation du budget et au calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- La préparation des rapports de présentation et des délibérations prises par la CASGBS et concernant les prestations relatives à la gestion des ordures ménagères ;
- Les animations et la communication relatives à la gestion des déchets ménagers, au tri et à la prévention ;
- La gestion du Programme Local de Prévention des Déchets et la promotion du compostage domestique.

LA PREVENTION DES DECHETS

Dans la mesure où la prévention des déchets constitue un enjeu important pour le service public de gestion des déchets, il convient d'agir et de soutenir le développement de nouvelles pratiques vertueuses.

La prévention est un ensemble de mesures et d'actions, complémentaire du tri. Elle vient en amont et vise à réduire les quantités de déchets produits, et/ou réduire leur nocivité, et/ou améliorer leur caractère valorisable.

La prévention des déchets s'inscrit dans les politiques publiques définies aux niveaux européen et national. La directive cadre européenne de 2008 et le Plan National de Prévention des Déchets instaurent une hiérarchie des modes de gestion des déchets, et placent la prévention au sommet des priorités.

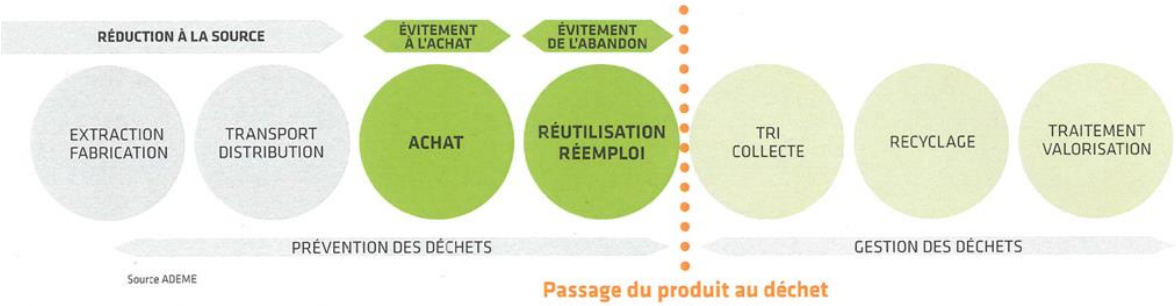

LES PROGRAMMES LOCAUX DE PREVENTION DES DECHETS

En 2011, la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucle de Seine et la ville de Saint-Germain-en-Laye décident de s'engager de façon volontaire aux côtés de l'ADEME et de la Région Ile-de-France, dans des Programmes Locaux de Prévention des Déchets.

Ces conventions, d'une durée de 5 ans, ont pour objectif de réduire la production d'ordures ménagères assimilées ou OMA de 7%.

Si la CASGBS et la ville de Saint-Germain-en-Laye sont responsables de l'élaboration et de la bonne mise en œuvre des PLPD, l'efficacité même des actions engagées nécessite une implication de tous les acteurs concernés. Cela suppose une communication, une diffusion de proximité et une collaboration étroite avec les partenaires locaux.

Après les années dédiées à la réalisation des diagnostics de territoire, les plans d'actions furent élaborés et les premières actions ont pu démarrer. Construits autour de thématiques de réduction des déchets, ces plans d'actions sont constitués d'actions cohérentes avec les spécificités du territoire. L'objectif est d'initier des actions de prévention, en s'attaquant aux principaux déchets produits par les ménages mais également ceux des acteurs économiques du territoire.

Le départ des animateurs des plans de prévention de la CASGBS et de la ville de Saint-Germain-en-Laye n'a pas permis la mise en place de nouvelles actions.

C'est pourquoi, l'année 2017 est une année de continuité des actions en cours : promotion du compostage, actions de sensibilisation autour du tri et de la réduction des déchets, accompagnement pour la réduction du gaspillage alimentaire en milieu scolaire...

ORGANISATION GENERALE DU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Le territoire de l'ancienne C.A.B.S avait été divisé en deux grands secteurs de collecte de population équivalente : la zone « Nord » et la zone « Sud » afin de maintenir une concurrence entre les sociétés privées de collecte et à la vue de certaines particularités techniques conservées par les communes. Ces appellations ont été conservées.

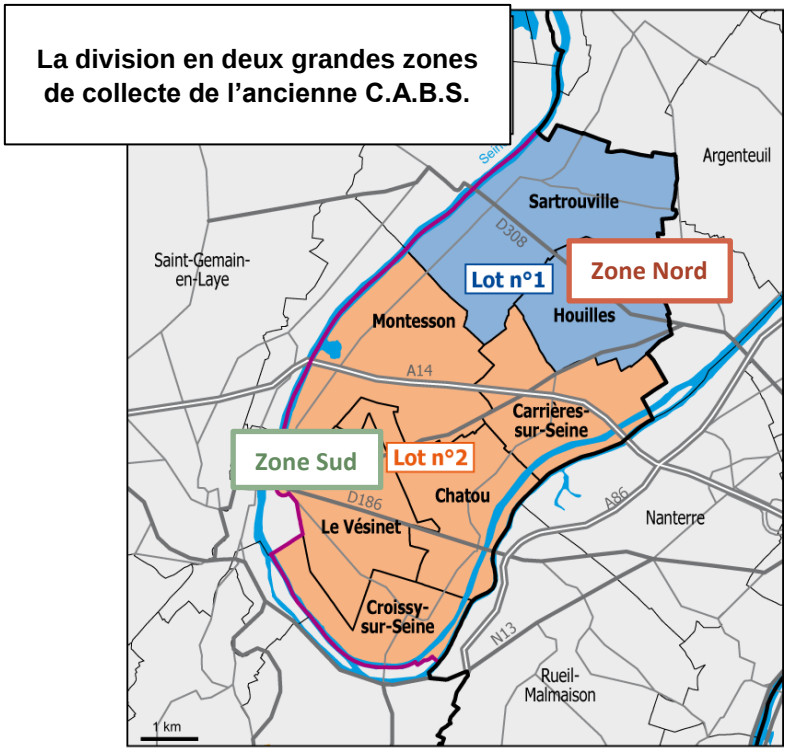

Notons que la commune de Sartrouville continue d'assurer la collecte des ordures ménagères résiduelles et des encombrants via sa régie de collecte.

Pour les autres communes, la prise en charge des compétences de collecte et de pré-collecte par la CASGBS n'a pas eu lieu dès 2016.

En 2017, la CASGBS a repris la gestion de la collecte des communes suivantes :

Janvier 2017	Intégration des communes du SIVATRU (Le Port-Marly, Maisons-Laffitte).
Octobre 2017	Intégration de Louveciennes et de 4 communes du SIDRU (Aigremont, Chambourcy, Fourqueux, Le Mesnil-le-Roi).

Le traitement des déchets ménagers est confié à plusieurs syndicats de traitement :

- le S.I.T.R.U., dont le siège est basé à Carrières-sur-Seine :
  - 7 communes de l'ex C.A.B.S., à savoir Le Pecq, Sartrouville, Houilles, Montesson, Carrières-sur-Seine, Chatou, Le Vésinet, Croissy-sur-Seine et Louveciennes

- le S.I.D.R.U., dont le siège est basé à Saint-Germain-en-Laye :
  - Saint-Germain-en-Laye, Le Mesnil-le-Roi, Aigremont, Chambourcy et Fourqueux

- le S.I.V.A.T.R.U., dont le siège est basé à Triel-sur-Seine :
  - Maisons-Laffitte et Le Port-Marly

- le S.I.D.O.M.P.E., dont le siège est basé à Thiverval-Grignon :
  - Mareil-Marly, Marly-le-Roi, L'Etang-la-Ville

- AZUR, dont le siège est basé à Argenteuil :
  - Bezons

LA PRE-COLLECTE

On entend par pré-collecte l'ensemble de moyens mis à disposition des riverains par la collectivité pour présenter les déchets ménagers à la collecte. La pré-collecte consiste plus précisément en la mise à disposition et à la maintenance de bacs ou de sacs auprès des habitants.

Cette mise à disposition répond à des règles de dotations qui sont généralement fonction de la taille du foyer, du nombre d'appartements ou de la superficie du terrain dans le cas de mise à disposition de bacs pour les déchets verts.

LA CONTENEURISATION DES DECHETS PRESENTES A LA COLLECTE

En termes de gestion des déchets ménagers, la C.A.S.G.B.S. a développé sur l'ensemble de son territoire la conteneurisation des déchets présentés à la collecte conformément aux

prescriptions de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), en équipant tous les foyers de bacs.

Néanmoins la collecte des sacs est encore tolérée dans le cas où l'habitant ne peut stocker de bacs, et sur la collecte des déchets verts dans la limite de 4 sacs si des bacs sont présentés et 7 sacs en l'absence de bacs.

L'objectif est :

- d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte en rendant la collecte plus sûre et moins pénible. Le contenu des bacs est versé mécaniquement dans la benne ;
- de faciliter la manutention des contenants par l'habitant ;
- d'éviter les dépôts de sacs poubelles sur les trottoirs.

Le 20 décembre 2016, les villes du Pecq et de Mareil-Marly ont été rattachées au marché public de pré-collecte de la C.A.S.G.B.S.

La ville du Pecq est passée sur une gestion de la pré-collecte réalisée par les agents du service environnement de la C.A.S.G.B.S.

La ville de Mareil-Marly continue de gérer, par l'intermédiaire de ses agents municipaux, la pré-collecte sur son territoire.

La CASGBS a pris en charge la gestion des conteneurs à déchets :

- ✓ des villes de Maisons Laffitte et le Port Marly le 1er janvier 2017 via une DSP avec la société Generis (filiale de Veolia).

  Les tâches sont réparties entre la CASGBS et la société Generis comme suit :

  - CASGBS :

  - Gestion des appels téléphoniques,
  - Prise en compte des demandes
  - Saisies des interventions
  - Commande d'achat des conteneurs à déchets (Citec)
  - Réception des livraisons
  - Réalisation des inventaires

  - Generis

  - Stockage des conteneurs
  - Livraison des conteneurs au domicile des usagers
  - Maintenance des conteneurs

- ✓ de la ville de Louveciennes le 1er juin 2017

Tableau 2 : Détails des contenants mis à disposition depuis 2011

Ordures ménagères résiduelles	Emballages, magazines	Verre	Déchets verts
Bacs gris (particulier) Bacs cuve grise et couvercle grenat (professionnel) (sacs si incapacité de stockage avérée)	Bacs cuve grise et couvercle jaune (sacs si incapacité de stockage avérée)	Bacs cuve grise et couvercle vert	Bacs marron

Les conteneurs sont réalisés en polyéthylène haute densité injecté et contiennent un minimum de 40% de matières recyclés en version standard et jusqu'à plus de 50% pour le coloris gris foncé.

Tous les bacs sont compatibles avec le système standard de lève-conteneurs des bennes de collecte et sont proposés dans des volumes de 35 litres à 770 litres.

Plusieurs volumes existent, la mise à disposition des bacs se faisant au regard de plusieurs critères :

- type d'habitat (pavillonnaire ou collectif),
- nombre d'habitant par foyer,
- accessibilité / place disponible.

Contenance des bacs (en litres)	35	50	80	120	180	240	360	500	660	770
Bac jaune	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Bac vert	x		x	x		x	x			
Bac gris/rouge grenat	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Bac marron				x		x				

Il est à noter que les modèles de 35 L et de 50 L ne sont pas pourvus de roues, ils sont appelés modulo-bacs.

L’ensemble du parc appartient à la CASGBS et un prestataire assure les opérations de maintenance et la livraison des nouveaux bacs sur demande.

Ordures ménagères

Emballages recyclables

Déchets végétaux

LA COLLECTE

Cinq flux de déchets sont collectés séparément sur l'ensemble des communes. Les fréquences de collecte sont relativement homogènes dans les différents flux.

Les différences de fréquence observées sont principalement dues aux collectes des habitats collectifs et de centre-ville, ne pouvant pas accumuler les déchets sur une trop longue durée, faute de capacité de stockage.

Tableau 3 : Fréquence des collectes par zone en 2017

	Ordures Ménagères	Emballages, journaux et magazines	Verre	Déchets végétaux	Encombrants
Zone Nord	De 2 à 6 fois par semaine	1 fois par semaine	De 1 fois par semaine à 1 fois toutes les 2 semaines	Aucune collecte en Janvier/Février 1 fois tous les 15 jours en Mars 1 fois par semaine le reste de l'année	1 fois par mois ou sur rendez-vous
Zone Sud	De 2 à 3 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois toutes les 2 semaines	Aucune collecte en Janvier/Février (sauf Le Vésinet, 1 fois toutes les 2 semaines) 1 fois toutes les 2 semaines en Mars 1 fois par semaine le reste de l'année	1 fois par mois
Louveciennes	2 fois par semaine	1 fois par semaine	2 fois par mois	1 fois par semaine (de mi-Mars à mi-Décembre)	1 fois par mois
Le Pecq	De 2 fois à 3 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine (début Mars à fin Novembre)	1 fois par mois
Le Port Marly	2 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine	En déchèterie	1 fois par mois
Maisons-Laffitte	De 2 à 3 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine	De 2 à 3 fois par semaine (avec les OM)	Sur rendez-vous
Aigremont	2 fois par semaine	En PAV uniquement	En PAV uniquement	Aucune collecte en Janvier/Février 1 fois tous les 15 jours en Mars 1 fois par semaine le reste de l'année	1 fois par mois
Chambourcy	2 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine (1 fois toutes les deux semaines à partir d'octobre 2017)	Aucune collecte en Janvier/Février et première partie du mois d'aout 1 fois tous les 15 jours en Mars 1 fois par semaine le reste de l'année	1 fois par mois
Fourqueux	2 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois toutes les 2 semaines	Aucune collecte en Janvier/Février 1 fois tous les 15 jours en Mars 1 fois par semaine le reste de l'année	1 fois par mois
Le Mesnil le Roi	2 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine (1 fois toutes les deux semaines à partir d'octobre 2017)	1 fois par semaine	1 fois par mois
L'Etang la Ville	2 fois par semaine	1 fois par semaine (emballages) 1 fois toutes les 2 semaines (journaux)	1 fois toutes les 2 semaines	1 fois par semaine (de mi-Mars à mi-Décembre)	1 fois par mois
Mareil-Marly	De 2 à 3 fois par semaine	1 fois par semaine	2 fois par mois	35 fois par an (à partir du 1er mercredi de Mars)	Une fois tous les deux mois
Marly le Roi	De 2 à 3 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois toutes les 2 semaines	1 fois par semaine (de la semaine 14 à la semaine 50 sauf semaines 32 et 34)	1 fois par mois
Saint Germain en Laye	De 1 à 6 fois par semaine	1 fois par semaine	2 fois par mois	2 fois par mois à 1 fois par semaine en fonction du secteur Pas de collecte du 1er Décembre au 14 Mars et du 15 Juillet au 31 Août	1 à 2 fois par mois sur inscription
Bezons	De 2 à 6 fois par semaine	1 fois par semaine	En PAV uniquement	1 fois par semaine (début Avril à fin Novembre)	1 fois par semaine

UNE COLLECTE DEDIEE POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES

De par leur nature, les déchets toxiques dits « Déchets Diffus Spécifiques » (peintures, solvants, huiles usagées, produits phytosanitaires, produits de soins, etc.) ne peuvent être ni collectés ni traités dans des installations similaires à celles des déchets ménagers. Ces déchets spéciaux font dorénavant l'objet de ramassages sur des points réservés à cet effet.

INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Nombre d'habitants de la CASGBS : 334 326 (recensement INSEE 2015)

LES QUANTITES DE DECHETS COLLECTES EN 2016

Tableau 1 : Détails par flux des quantités de déchets collectés en 2016 et 2017 sur la CASGBS

	Type de déchets	Poids en tonnes 2016	Poids en tonnes 2017	Différence entre 2016 et 2017
Porte à porte + Point d'apport Volontaire	Ordures ménagères résiduelles	85 636,51	89 939,31	+ 5,02 %
	Emballages, journaux, magazines	13 023,1	13 160,10	+ 1,05 %
	Verre	7 793,33	8 029,20	+ 3,03 %
	Encombrants	9016,85	9014,30	- 0,03 %
	Déchets végétaux	12 642,87	12 297,06	-2,74%
	TOTAL	**128 112,66**	**132 439,97**	**+3,38 %**

Ce tableau permet de mettre en évidence les différences de tonnages collectés dans les différents flux pour les années 2016 et 2017.

On note une augmentation globale de la production de déchets de 3,38 % en 2017 par rapport à 2016.

Tableau 2 : Détails par flux des quantités de déchets collectés en kg/hab en 2016 et 2017 sur la CASGBS

	Type de déchets	Poids en Kg/hab 2016	Poids en Kg/hab 2017	Données Yvelines 2014 kg/hab.	Données Ile-de-France 2014 kg/hab.
Porte à porte + Point d'apport Volontaire	Ordures ménagères résiduelles	256,15	269,02	254	293
	Emballages, journaux, magazines	38,95	39,36	41	35
	Verre	23,31	24,02	24	20
	Encombrants	26,97	26,96	22	24
	Déchets végétaux	37,82	36,78	43	21
	TOTAL	**383,20**	**396,14**	**384**	**393**

Ce tableau permet de comparer, à travers des ratios en poids par habitant, les performances du territoire avec les performances du département et de la région pour les années 2016 et 2017.

Il met notamment en évidence une production totale des déchets du territoire 2016 inférieure aux moyennes régionale et départementale de 2014 mais supérieure en 2017.

En effet, la production totale de déchets, tous flux confondus, est de 383,20 kg/hab sur le territoire de la CASGBS en 2016 et de 396,14 kg/hab en 2017 alors qu'il est de 384 kg/hab sur le département et de 393 kg/hab sur la région *(données ORDIF 2014, pas d'actualisation à ce jour)*.

Graphique 1 : Répartition par flux de la production totale de déchets par la CASGBS en 2017

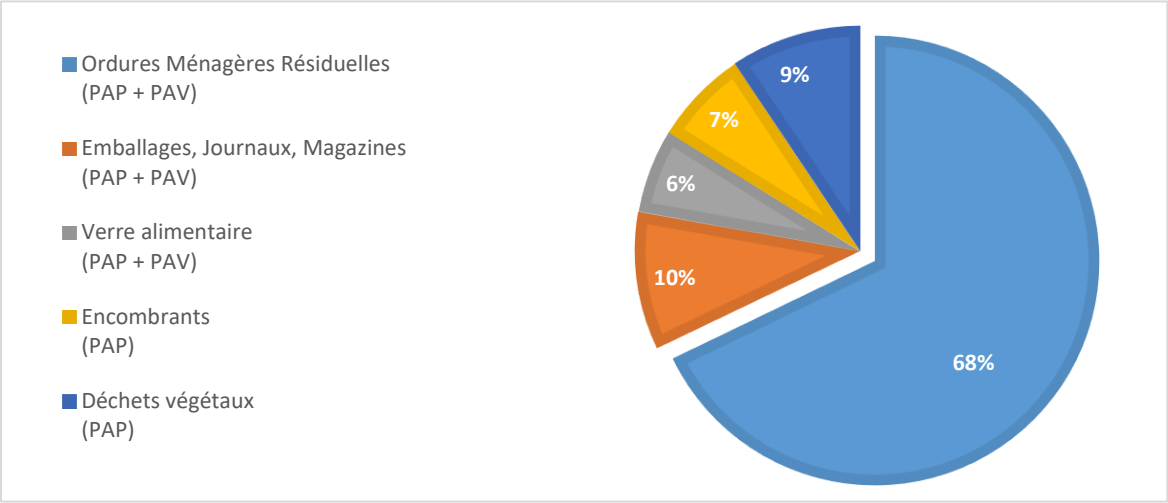

Le graphique 1 met en évidence la part des différents flux dans la production globale de déchets en 2017.

Les **ordures ménagères** représentent une part de **68% du total des déchets collectés** sur l'ensemble des communes du territoire de la CASGBS en 2017 (contre 67% en 2016).

Le flux des **emballages et papiers** représente quant à lui **10% des déchets collectés**, en 2017 comme en 2016.

Les **déchets végétaux** ont une part de **9% dans la production totale de déchets** en 2017 (contre 10% en 2016).

Enfin, en 2017, le **verre alimentaire** et les **encombrants** représentent **respectivement 6% et 7% de la production totale** de déchets de la CASGBS, comme en 2016.

Graphique 2 : Production par flux de déchets en kg/hab des zones/communes de la CASGBS en 2017

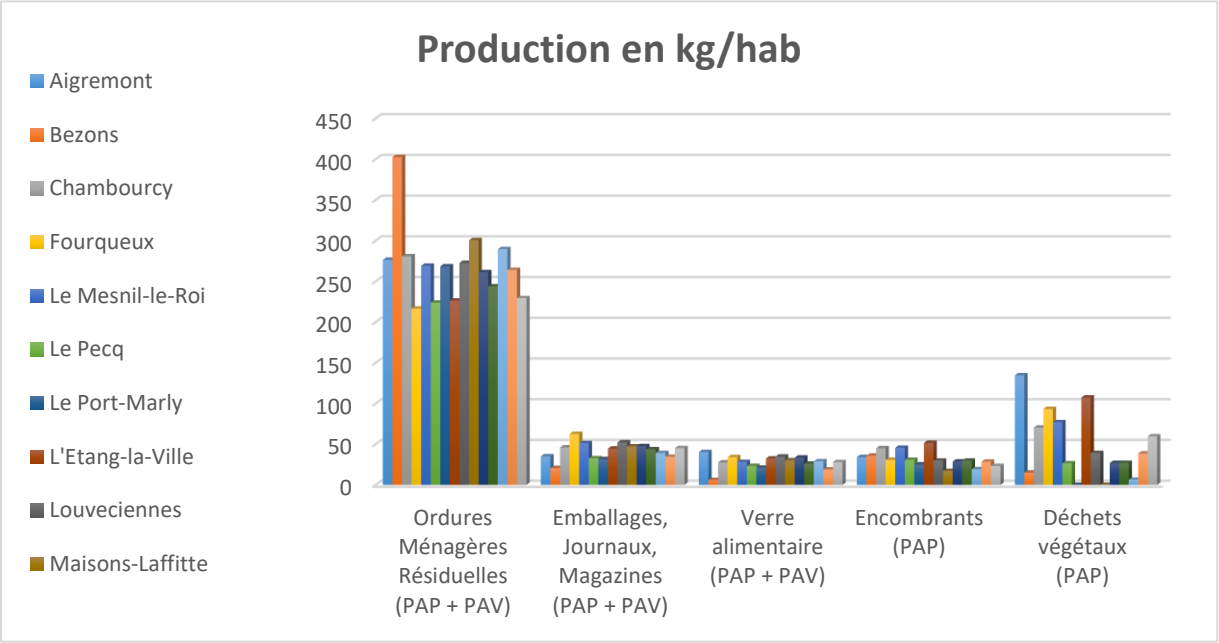

Le graphique ci-dessus illustre la production par flux de déchets en kg/hab des zones et communes de la CASGBS en 2017.

La Zone Nord rassemble les communes de Houilles et de Sartrouville ; la Zone Sud correspond aux communes suivantes : Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, le Vésinet et Montesson.

La production de déchets dans les différents flux est relativement homogène entre les différentes zones et communes. Une différence est toutefois observée pour les ordures ménagères où la production par habitant est nettement supérieure pour la commune de Bezons. Concernant les déchets végétaux collectés en porte-à-porte, la quantité collectée est supérieure pour les communes d'Aigremont, de l'Etang-la-Ville, de Fourqueux, du Mesnil-le-Roi et de Chambourcy.

Graphique 3 : Part de la production en kg/habitant en emballages, journaux, magazines et verre et ordures ménagères résiduelles sur la CASGBS

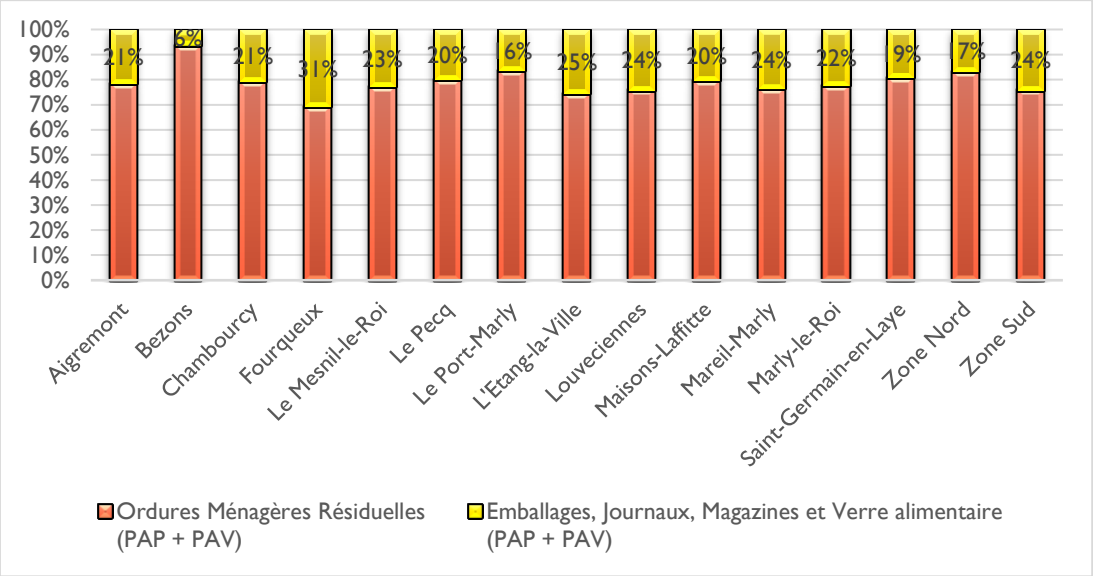

La Zone Nord rassemble les communes de Houilles et de Sartrouville ; la Zone Sud correspond aux communes suivantes : Carrières sur Seine, Chatou, Croissy sur Seine, le Vésinet et Montesson.

Le graphique ci-dessus met en évidence la proportion de déchets triés (emballages, journaux, magazines et verre) par rapport aux déchets collectés en ordures ménagères.

Il illustre les différences de performances de tri selon les communes. En effet, la commune de Bezons a une part importante de déchets collectés en ordures ménagères comparativement à des communes telles que Fourqueux, l'Etang-la-Ville, Louveciennes ou encore les communes de la Zone Sud.

Tableau 3 : Détails des tonnages par flux de déchets en kg/hab des zones/communes de la CASGBS

	Ordures Ménagères Résiduelles (PAP + PAV)	Emballages, Journaux, Magazines (PAP + PAV)	Verre alimentaire (PAP + PAV)	Encombrants (PAP)	Déchets végétaux (PAP)
Aigremont	276	35	40	34	135
Bezons	402	21	6	36	15
Chambourcy	281	46	28	45	70
Fourqueux	216	63	34	31	93
Le Mesnil-le-Roi	269	51	28	45	77
Le Pecq	224	33	23	31	26
Le Port-Marly	268	32	21	25	0
L'Etang-la-Ville	226	45	32	52	107
Louveciennes	273	52	35	30	39
Maisons-Laffitte	301	47	30	17	0
Mareil-Marly	261	48	33	29	27
Marly-le-Roi	244	44	26	30	27
Saint-Germain-en-Laye	289	39	29	19	6
Zone Nord	264	34	19	28	39
Zone Sud	229	45	28	23	60

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Il s'agit de l'ensemble des déchets produits par les ménages et qui ne fait pas l'objet d'une collecte sélective en vue d'une valorisation matière ou d'un traitement adapté. Cette fraction de déchets est prise en compte par la collecte traditionnelle en porte-à-porte.

Graphique 4 : Production d'ordures ménagères en kg/hab des zones/communes de la CASGBS

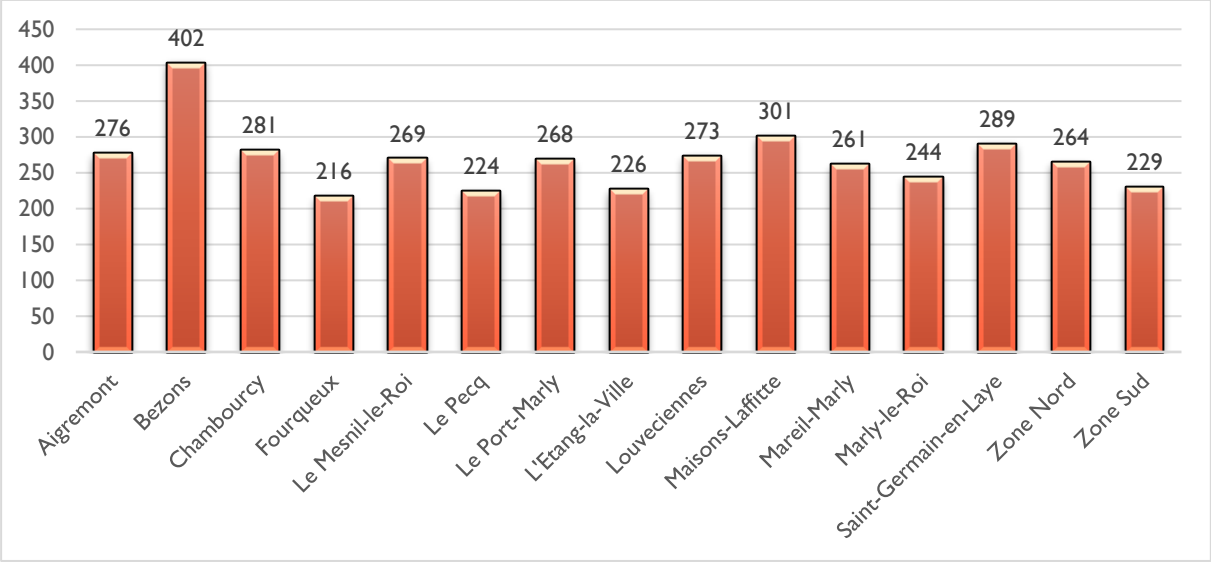

Le graphique ci-dessus illustre la production d'ordures ménagères résiduelles par kg/hab en 2017 dans les zones et communes de la CASGBS.

Il met en évidence que la production d'ordures ménagères par kg/hab est relativement homogène sur l'ensemble du territoire, avec une production légèrement supérieure aux autres zones et communes de la CASGBS pour la commune de Bezons.

Le tri des déchets porte essentiellement sur les emballages, le verre et le papier. Le graphique 5 ci-après illustre la proportion de déchets triés en kg/hab dans les zones et communes de la CASGBS sur l'année 2017.

Graphique 5 : Proportion de déchets triés en kg/hab des zones/communes de la CASGBS

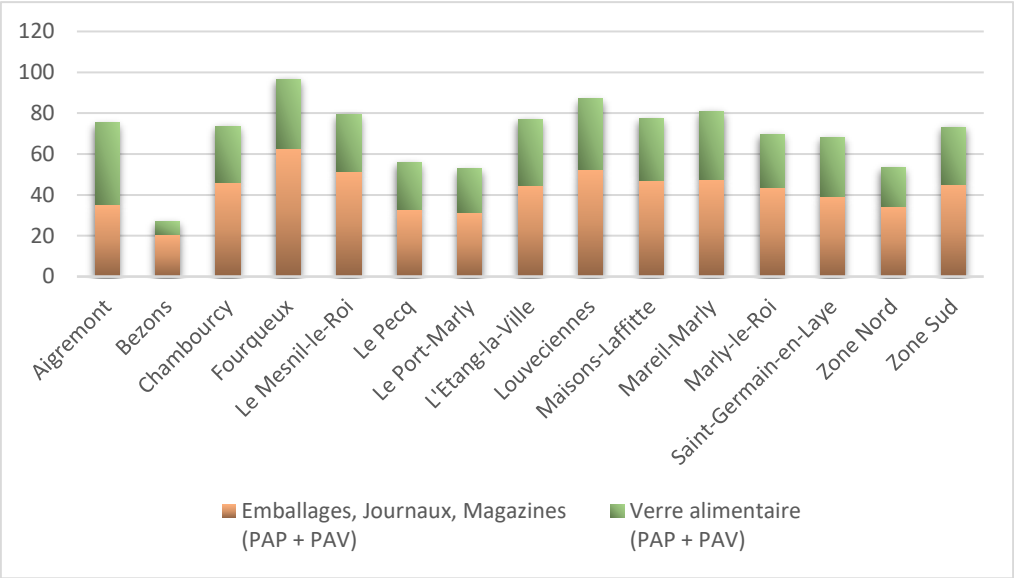

Le présent graphique illustre les différences de performances en termes de tri entre les différentes zones/communes de la CASGBS.

Ces différences s'expliquent par des habitats collectifs plus nombreux dans certaines communes, où les performances de tri sont plus faibles et par une collecte en apport volontaire du verre, qui bien que plus économique, est moins performante qu'une collecte en porte à porte en terme de quantité collectée (Bezons et Sartrouville (zone Nord) ayant une collecte de verre principalement en PAV).

Graphique 6 : Production d'emballages, journaux, magazines en kg/hab des zones/communes de la CASGBS

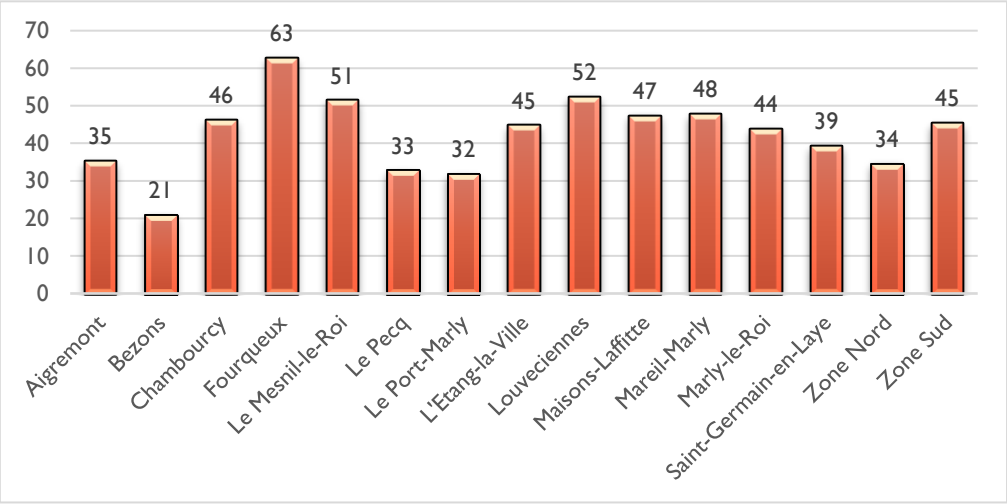

Graphique 7 : Production de verre en kg/hab des zones/communes de la CASGBS

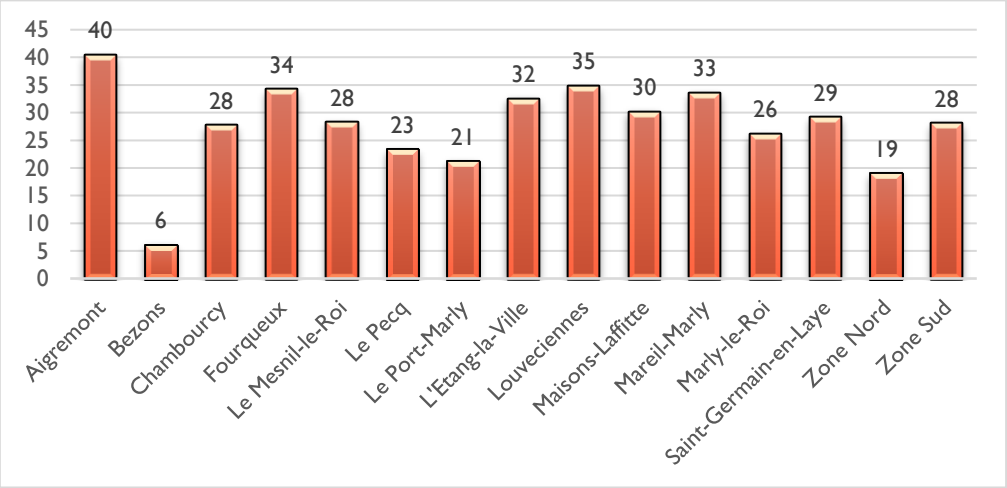

La production de verre en kg/hab est relativement homogène sur l'ensemble du territoire, excepté pour la commune de Bezons, dont la collecte du verre s'effectue exclusivement en point d'apport volontaire.
Aussi, la production de verre est assez faible sur la Zone Nord. En effet, ceci s'explique par le fait que la collecte du verre se fait principalement en PAV pour la commune de Sartrouville.

Le refus de tri résulte des erreurs de tri réalisées par les habitants. Collectés lors de la collecte sélective, les déchets résultant d'une erreur de tri sont envoyés au centre de tri où une succession d'étapes de tri automatique, mécanique et manuel s'enchaînent pour séparer les différents composants selon leur nature. En cas d'erreur de tri observée, le refus de tri est renvoyé à l'usine d'incinération.

Les erreurs de tri représentent des surcoûts significatifs pour les collectivités du fait du renvoi des déchets mal triés au centre d'incinération pour traitement. Tout déchet déposé par erreur dans la poubelle de tri va suivre la totalité d'un circuit qui ne lui est pas destiné et occasionner une dépense qui alourdit le budget de gestion des collectivités locales.

Le taux moyen de refus de tri des emballages magazines et journaux représente au total pour les 20 communes (excepté Aigremont car les tonnages étant trop faibles, aucune caractérisation n'est effectuée pour cette commune) :

→ 20,52 % des déchets triés soit 2 700 tonnes en 2017.

Le taux de refus représente 8,076 kg de déchets par habitant destinés aux ordures ménagères, qui sont jetés à tort dans les emballages magazines et journaux.

Tableau 3 : Qualité du tri des emballages, journaux et magazines en porte à porte sur la C.A.S.G.B.S.

		Poids en tonne 2016	Kg/hab.	Poids en tonne 2017	Kg/hab.
Refus de tri		2 451	7,33	2 700	8,076
Taux de refus de tri		**18.82 %**		**20,52%**	

Objectif PREDMA(1) : 15 % en 2019

(1) Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés

Graphique 8 : Performances du tri des emballages (hors verre), magazines et journaux sur les communes de la CASGBS

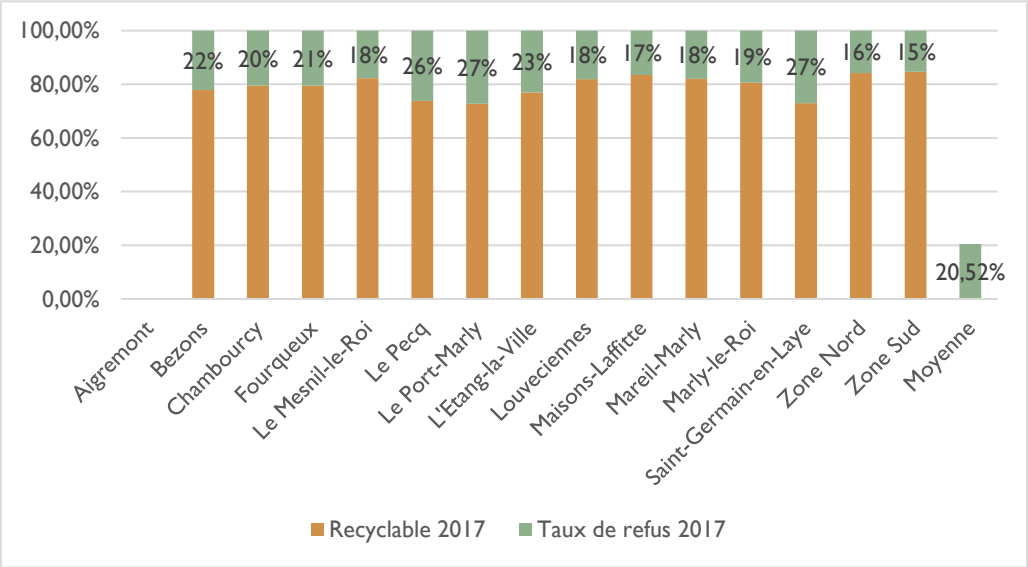

Le taux de refus de tri 2017 des communes de la CAGSBS est de 20,52%, soit bien en-dessous de la moyenne régionale qui est de 25,7% en 2014 (dernier rapport de l'ORDIF : Observatoire Régional des Déchets d'Ile de France).

Avec un taux de 20,52 %, il n'en reste pas moins que c'est près d'un déchet sur cinq qui continue d'être mal trié.
Des efforts supplémentaires sont donc encore et toujours à produire dans l'apprentissage du geste de tri afin que la CASGBS atteigne l'objectif réglementaire de 15% de taux de refus de tri à l'horizon 2019.

En 2017, 12 297,06 tonnes de déchets végétaux ont été collectés et valorisés en compost.

Graphique 9 : Production de déchets végétaux en kg/hab des zones/communes de la CASGBS

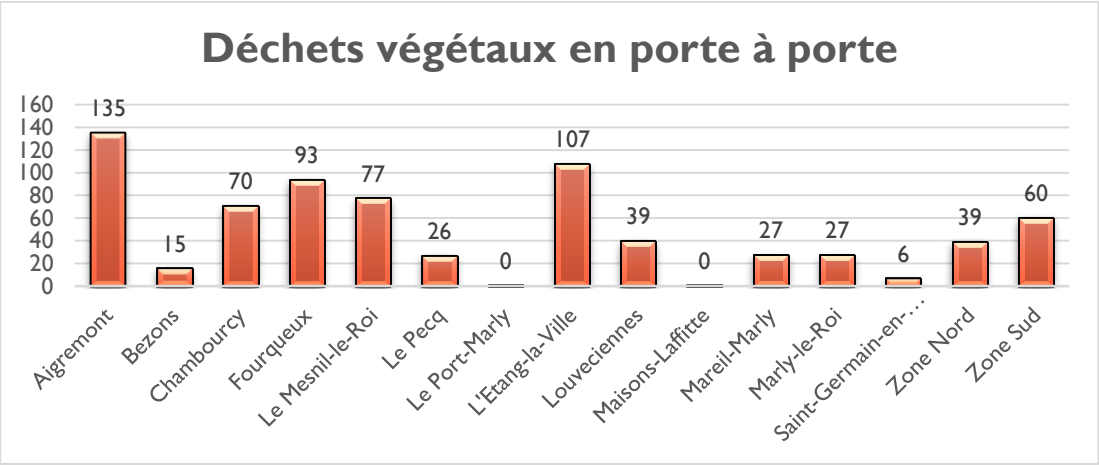

Le graphique ci-dessus montre que le poids des végétaux est très hétérogène sur le territoire de la CASGBS.

Il n'y a pas de données sur les communes du Port-Marly et de Maisons-Laffitte car aucune collecte en porte à porte n'est effectuée dans ce flux. En effet, les végétaux sur ces communes doivent être emmenés par les usagers en déchèterie ou sont collectés avec les ordures ménagères destinées à l'incinération.
Puis, une faible quantité de déchets végétaux sont collectés à Bezons et Saint-Germain-en-Laye car de nombreux habitats collectifs sont présents sur ces communes.
Enfin, le graphique met en évidence une grande production de déchets végétaux par an/hab sur les communes d'Aigremont et de l'Etang la Ville, ayant un taux d'habitat vertical peu élevé.

LA COLLECTE DES SAPINS

En absence de collecte de déchets végétaux durant le mois de janvier pour la plupart des communes, une collecte des sapins de Noël en apport volontaire a eu lieu sur le territoire. 10 communes soit un total de 153 230 habitants ont ainsi pu s'assurer que leur sapin serait valorisé sous forme de compost. Certains d'entre eux, grâce au concours des communes volontaires, ont pu récupérer gratuitement du compost issu de la valorisation de leurs déchets verts.

LES OBJETS ENCOMBRANTS

Il s'agit de tous les objets volumineux (meubles, ferrailles, bois, sommiers, fauteuils, tout-venant, inertes,…) provenant des ménages autres que les ordures ménagères résiduelles.

Sont compris dans la dénomination de déchets encombrants à collecter périodiquement au porte à porte, pour l'application du présent marché :

- Les sommiers, matelas, meubles (tables, chaises, armoires…), vieilles ferrailles, rebuts ménagers de menuiserie, rebuts de plomberies, de dimensions trop importantes pour être assimilés aux ordures ménagères proprement dites,
- Les cartons de grand volume (type déménagement).

Ne sont pas compris dans la dénomination de déchets encombrants à collecter au porte à porte pour l'application du présent marché :

- Les déchets toxiques ne permettant pas leur élimination en décharge (pots de peinture, batteries,…),
- Les déblais, gravats, décombres et débris, provenant d'un chantier d'habitation ou d'un déménagement,
- Les pneus, les huiles, les fenêtres et miroir, les bouteilles de gaz, plaques fibrociment
- Les objets trop volumineux (supérieurs à 3m^3 sauf pour les immeubles) ou d'un poids supérieur à 50 kg chacun, ne pouvant entrer dans la benne,
- Les déchets végétaux faisant l'objet d'une collecte spécifique,
- Les textiles,
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE),
- Les déchets encombrants provenant des commerces et entreprises.

Graphique 10 : Production d'objets encombrants en kg/hab des zones/communes de la CASGBS

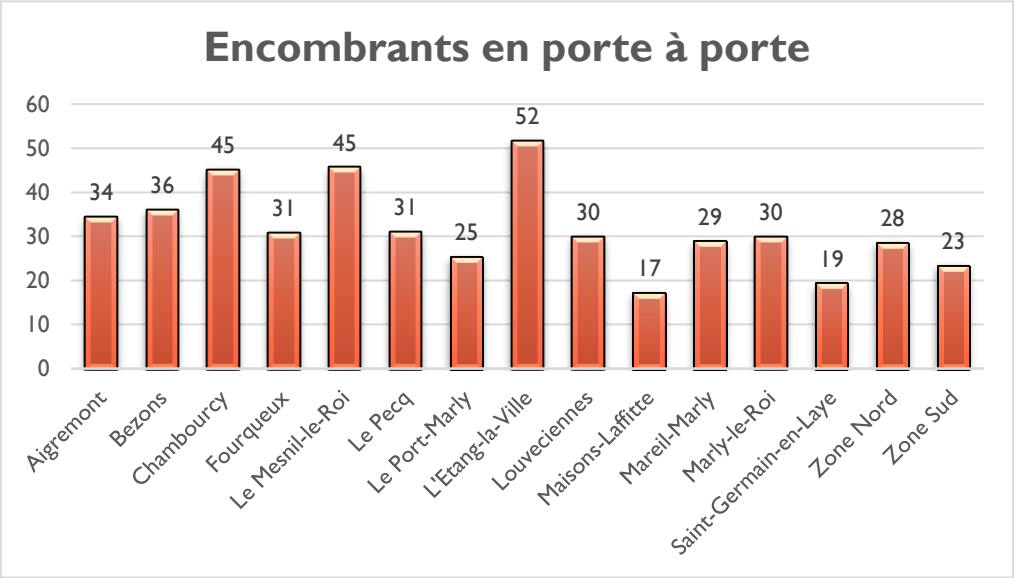

La faible production d'encombrants sur les communes de Maisons-Laffitte et Saint-Germain-en-Laye peut s'expliquer par le fait que la collecte s'effectue exclusivement sur prise de rendez-vous ou apport à la déchèterie.

LA PRESTATION DE COLLECTE

Le service environnement réalise régulièrement des suivis de collecte. Il s'agit de contrôler la prestation en suivant les bennes de collecte.

Le service environnement s'attache également à identifier systématiquement les cas d'absences de collecte. A travers un suivi quotidien, il répertorie ces cas et en identifie la cause selon leur origine :

- Prestataire : la collecte n'a pas eu lieu alors que rien n'empêchait son bon déroulement. Ce dysfonctionnement est de la responsabilité du prestataire. Un rattrapage est demandé dans ce cas.
- Stationnement gênant : la collecte n'a pas eu lieu du fait de la présence de véhicules en stationnement gênant qui ne permettent pas l'accès à la rue par la benne. Aucun rattrapage n'est imposé au prestataire, mais peut être demandé.
- Travaux : la présence de travaux a empêché la collecte. Lors de travaux, la commune se doit d'en informer la C.A.S.G.B.S. et la société en charge des travaux doit amener les bacs et sacs jusqu'à un point accessible pour la benne.
- Autres : Toutes autres raisons empêchant la collecte.

LE STANDARD TELEPHONIQUE

Les données téléphoniques détaillées ci-après sont celles des secteurs Nord et Sud. S'y ajoutent en 2017 les communes du SIVATRU mais également celles d'Aigremont, Fourqueux, Chambourcy et Louveciennes, suite aux transferts de compétence réalisés au cours de l'année.

Les autres communes seront intégrées progressivement à compter du 1er janvier 2018.

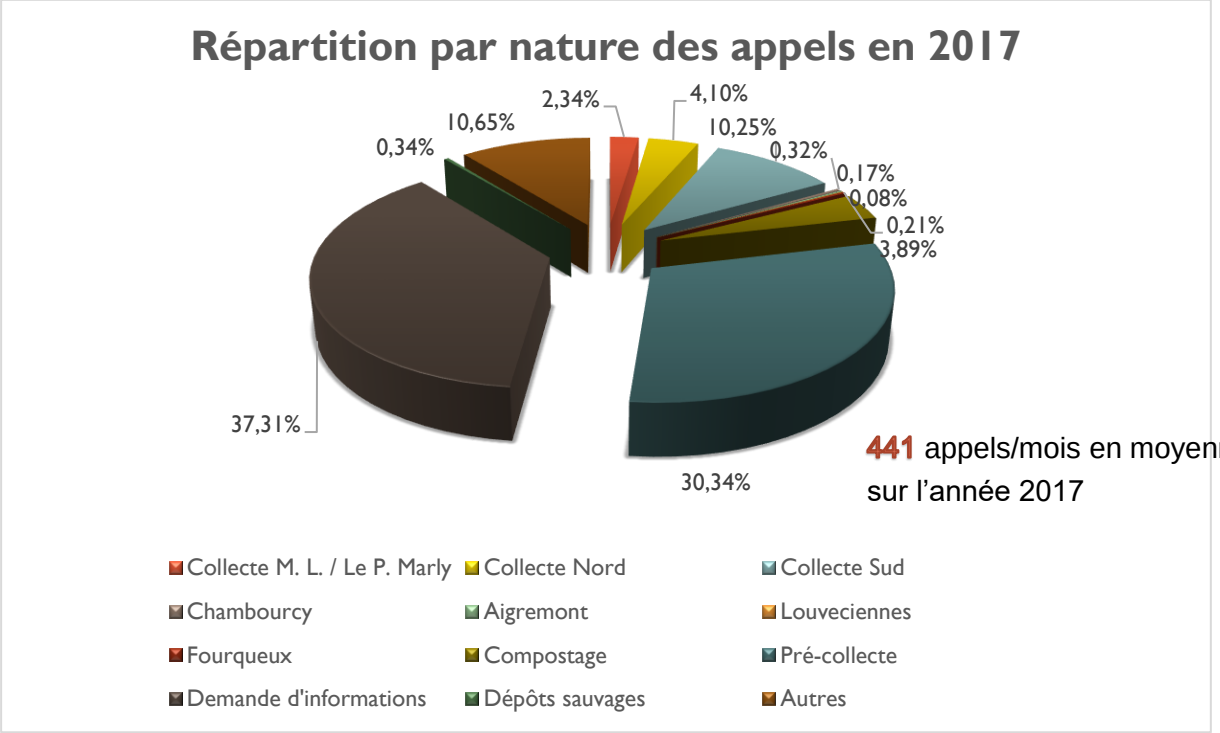

Graphique 11 : Nature des appels téléphoniques

A travers le standard téléphonique, le service environnement recueille les appels des habitants. **17.88 %** de ces appels concerne une déclaration d'absence de collecte (illustrée par les appels collectes des villes mentionnées).

Les raisons de déclaration d'absence de collecte sont détaillées ci-dessous :

- Prestataire : Il s'agit d'une collecte non effectuée du fait du prestataire.
- Autres : il s'agit d'une collecte non effectuée du fait de l'inaccessibilité de la voie (travaux, stationnement gênant) ou de toutes autres éléments ayant empêchés la collecte.
- Administré : il s'agit d'une collecte qui n'a pas eu lieu suite à une présentation des déchets non conforme (heure, jour, nature des déchets, quantité, etc.).

Dans la grande majorité des cas, les plaintes peuvent être traitées par téléphone grâce au suivi GPS, aux retours des collecteurs et aux questions posées aux riverains.

Dans certains cas néanmoins, où les informations données sont contradictoires, les agents du service sont amenés à faire des constats sur place.

LA PRE-COLLECTE

La pré-collecte regroupe l'ensemble des moyens mis à disposition des riverains par la collectivité pour présenter les ordures ménagères à la collecte.

Pour des raisons d'hygiène, de propreté et de sécurité du travail, le choix de la CASGBS se traduit par la conteneurisation progressive de l'ensemble des flux collectés en porte à porte (hormis les encombrants).

Cette mise à disposition répond aujourd'hui à des règles de dotations établies par la Communauté d'agglomération qui sont généralement fonction de la taille du foyer, de la superficie du terrain, etc.

LES BACS

Le tableau suivant présente le parc de bacs en service (en nombre de bacs) :

Tableau 4 : Nombre de bacs présents sur la CASGBS

Secteur	Bacs ordures ménagères résiduelles		Bacs emballages recyclables		Bacs verre		Bacs déchets végétaux	
Année	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Zone nord	21 538	22 046	18 197	18 569	8 777	8 953	13 147	13 411
Zone sud	20 398	20 656	18 915	19 151	13 856	14 134	17 082	17 336
Aigremont	*	*	9 PAV**				*	*
Le Pecq*	*	172*	4 310	4 304	1 966	1 980	*	48*
Mareil Marly	*	2 294	*	1 184	*	39	*	*
Louveciennes	*	*	*	*	*	*	*	*

* absence de données ** collecte en point d'apport volontaire

	Nombre de bacs		Ecart
	2016	2017	2016/2017
Maisons-Laffitte	17 512	17 870	2 %
Le Port-Marly	2 690	2 729	1,4 %

LES SACS

La CASGBS distribue des sacs en lieu et place des bacs lorsqu'une incapacité de stockage des bacs est avérée. Le tableau suivant présente le nombre de foyers équipés en sacs :

Communes	Nombre total de foyers
Zone Nord	n/a
Zone Sud	215
Aigremont	n/a
Chambourcy	*
Bezons	*
Fourqueux	*
Le Mesnil-le-Roi	*
Le Pecq	n/a
Le Port-Marly	n/a
L'Etang-la-Ville	*
Louveciennes	n/a
Maisons-Laffitte	n/a
Mareil-Marly	n/a
Marly-le-Roi	*
St-Germain-en-Laye	*

*absence de données

MAINTENANCE

Nous entendons par maintenance du parc de conteneurs deux prestations distinctes qui consistent à :

- La gestion du parc de bacs :
  - Mouvements de la population (arrivées, départs, modification du foyer)
  - Ajustement du volume du bac (liée à la grille de dotation établie par la CASGBS)
- La maintenance curative :
  - Réparation des bacs en place
  - Changement des bacs (cassé, volé, brûlé)

Les opérations de maintenance sont réalisées par la société PLASTIC OMNIUM par simple appel de la part des habitants au numéro Indigo suivant : 0 825 800 789. Le tableau ci-dessous présente les interventions par nature sur l'ensemble du territoire :

L'EQUIPEMENT DES HABITATS COLLECTIFS

Le service environnement se charge de la dotation en bacs des habitats collectifs, ce qui a donné lieu en 2017 à **662 interventions** sur le terrain de la part du référent précollecte, soit **+ 49 % par rapport à 2016**.
Dans la majorité des cas, ces interventions ont permis la pose d'affiches de consignes de tri au sein des locaux poubelles quand cela était possible.

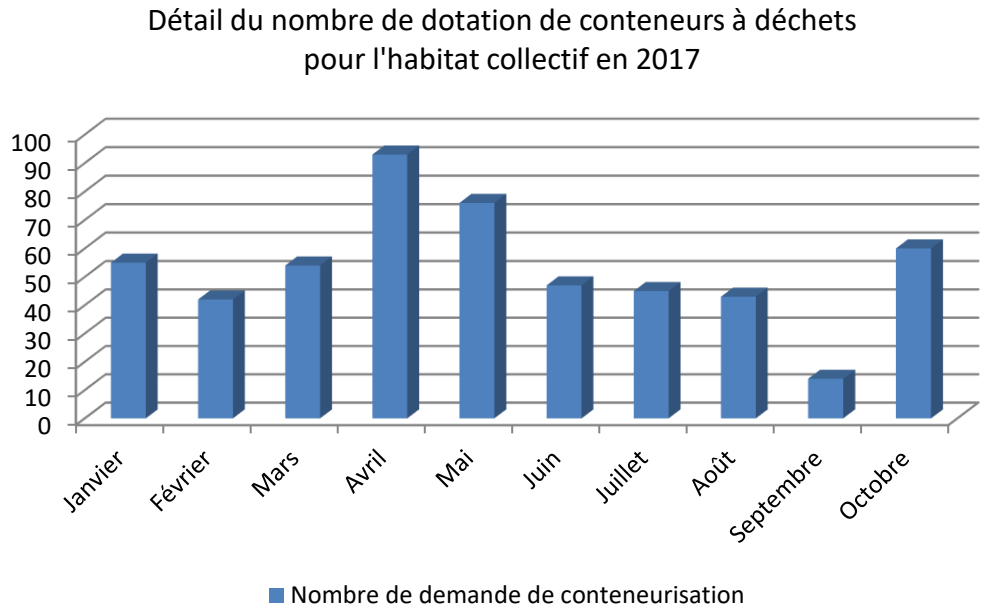

MATERIEL POUR LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Le territoire de la CASGBS est maillé de bornes aériennes d'apport volontaire destinés à la collecte du verre et des emballages sur certaines communes.

Visuel PAV mis en place par la CASGBS : modèle Origami Plastic Omnium

Les villes disposant de PAV gérés par la CASGBS en 2017 sont :

- Sartrouville avec
  - 50 bornes à verre d'un volume de 3 m^3.
- Aigremont avec :
  - 2 bornes 3 m^3 et 1 borne 4 m^3 pour le verre,
  - 5 bornes 3 m^3 et 1 borne 4 m^3 pour les emballages.

LES ACTIONS DE PREVENTION

PROMOUVOIR LE JARDINAGE AU NATUREL, LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE, LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

La Communauté d'agglomération a soutenu cette pratique dès 2010 en initiant une opération test de distribution de composteurs avec le soutien financier de l'ADEME et de la Région Ile-de-France sur ses communes historiques.

Depuis, la CASGBS encourage, soutien et accompagne les projets de compostage dont le déploiement de la pratique est une action majeure des plans d'actions des PLPD. Progressivement, le dispositif d'accompagnement s'étend aux nouvelles villes du territoire

LE COMPOSTAGE EN PAVILLON

La collectivité propose l'achat de composteurs en bois moyennant une participation financière de 20 à 30 € selon le volume du composteur (300L ; 400L ; 600L). Deux campagnes de vente de composteurs sont organisées par an. Elles se tiennent au printemps et à l'automne. . Formés à la pratique par un organisme de formation accrédité par l'Ademe, les usagers volontaires qui s'engagent dans cette démarche bénéficient d'une assistance à tous les moments clés de leur pratique (gestion des éventuelles anomalies, récolte du compost …)

Objectifs

Compte tenu de son potentiel de développement (habitats pavillonnaires, nombreux parcs & jardins…), l'objectif affiché par la CASGBS est d'équiper 15 % des foyers pavillonnaires (résidence principale ayant un jardin).

Les objectifs ont été adoptés dans le cadre d'une convention de financement avec l'ADEME et la Région Ile-de-France.

HABITAT PAVILLONNAIRE - ETAT DU DEPLOIEMENT AU 31 DECEMBRE 2017				
Insée recensement 2014		Objectifs et dotations		
Villes accompagnées par la CASGBS	Nombre de logements individuels concernés*	Objectif 15%	Nombre de composteurs distribués	Taux (%) d'équipement/ville
Aigremont	391	59		
Bezons				
Carrières-sur-Seine	2 633	395	339	13
Chambourcy	1 006	151		
Chatou	4 084	613	672	16
Croissy-sur-Seine	2 154	323	384	18
Fourqueux	1 118	168	0	0
Houilles	6 491	974	850	13
Etang-la-ville	1 306	196		
Le Mesnil-le-Roi	1 385	208	16	1
Le Pecq**	2 000	300	139	7
Le Port-Marly**	318	48	48	15
Le Vésinet	3 284	493	460	14
Louveciennes	931	140		
Maisons-Laffitte**	3 148	472	691	22
Mareil-Marly	988	148	45	5
Marly-le-Roi	1 632	245	1	
Montesson	3 231	485	322	10
Saint-Germain-en-Laye**	3 151	473	739	23
Sartrouville	8 243	1 236	552	7
Total CASGBS	**47 494**	**7 124**	**5 258**	**11,07**

** Logement principaux individuels pavillonnaires*

*** Villes ayant mis en place des distributions de composteurs avant l'intégration à la CA*

LE COMPOSTAGE PARTAGE

Le compostage en habitat collectif reste plus rare. Pourtant, de par leur densité de population et leur prédominance dans les villes, les immeubles représentent une masse considérable de déchets organiques à recycler. C'est pourquoi la CASGBS a pris l'initiative de proposer dès 2012 aux résidences l'accès à ce système de recyclage performant et utile pour l'entretien des espaces verts. Le déploiement du compostage en habitat collectif fait aussi partie intégrante des plans d'actions des PLPD.

Le principe de fonctionnement

Chaque projet se met ainsi en place sur la base du volontariat, à l'initiative d'un petit groupe d'habitants. Si l'immeuble est apte à recevoir espace de compostage (présence d'un minimum d'espaces verts, place nécessaire pour installer l'équipement) et si le principe du compostage partagé est approuvé par le conseil syndical, l'opération peut avoir lieu.

Lors de l'installation de l'espace de compostage, une formation est dispensée à toutes les personnes engagées sur le projet. Les participants signent une charte d'engagement de bonne utilisation des composteurs.
Durant 6 à 8 mois, la CASGBS vient régulièrement visiter la résidence pour contrôler la bonne marche des opérations. Les référents du site reçoivent formation, plus poussée (selon le référentiel Ademe) pour consolider la pratique et rendre le site autonome.

Objectif :
Equiper 10 nouvelles résidences par an (au minimum)

Zoom sur la résidence Les Genêts-Les Pharaons (Houilles)
Ce site emblématique est situé dans le centre de la ville de Houilles. Il se compose de près de 600 foyers et ne dispose pas d'espaces verts. L'installation de composteurs grande capacité fait de cette résidence, une « résidence témoin ».
L'équipement est constitué de 3 cellules de 1200L chacune (1 x bac d'apports ; 2 x bacs de maturation) et 8 référents se chargent du suivi du site.
Plus de 150 foyers (évaluation car de nombreux dépôts non référencés) déposent leurs déchets organiques dans les composteurs, ce qui représente plus de 10 tonnes/an de déchets organiques détournés.

EXPERIENCES EN ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ASPECTS PEDAGOGIQUES

Dans une volonté d'éco exemplarité, la CASGBS propose à des établissements publics de se doter de composteurs collectifs. Le principe de mise en place est identique à l'habitat collectif, à savoir, l'utilisation d'un équipement de compostage pour recycler les déchets organiques. Ainsi, des écoles, des centres de loisirs et des crèches ont déjà fait le choix du compostage ajoutant à une action écoresponsable un aspect pédagogique auprès des enfants fréquentant ces établissements.

EQUIPEMENTS DE COMPOSTAGE EN 2017		
Type d'action	2016	2017
*Compostage individuel *(nombre de foyers équipés)*	554	474
Compostage partagé *(nombre de sites installés)*	5	9
Compostage en établissements *(nombre de sites installés)*	0	0
Compostage pédagogique *(nombre de sites installés)*	7	6

**Intégration des dotations effectuées par les villes de Saint-Germain-en-Laye (livraison à domicile), Le Port-Marly, Maisons-Laffitte (composteurs gratuits) et Le Pecq (pas de formation).*

LOMBRICOMPOSTAGE

Le service environnement utilise depuis novembre 2011 un lombricomposteur. Cette méthode de compostage utilise les qualités intrinsèques du ver composteur, le meilleur recycleur naturel de notre environnement. Les déchets organiques sont ainsi valorisés en un amendement 100 % organique, très riche, que les plantes en pots et au jardin apprécient.

L'ACCOMPAGNEMENT A LA PRATIQUE

Les formations à la pratique du compostage sont toutes dispensées par un maître-composteur.

Pour les formations de référent de site de compostage partagé et de guide composteur, celles-ci répondent au référentiel métier tel qu'il a été déterminé par l'ADEME :
Les référents animent les opérations de compostage de terrain au sein de leur résidence, leur association, quartier…
Les guides composteur quant à eux soutiennent l'action publique de promotion du compostage en devenant ambassadeurs de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets.

ACCOMPAGNEMENT A LA PRATIQUE DE COMPOSTAGE EN 2017				
Années	2016		2017	
Type d'action	Nombre de formation	Nombre de personnes formées	Nombre de formation	Nombre de personnes formées
Foramtion compostage individuel	26	361	24	393
Formation compostage partagé	5	70	7	16
Formation référents de site partagé	1	4	2	22
Formation gestion des espaces verts (agents villes)	1	13	0	0
Formation compostage pédagogique	7	142	0	0
Formation de guides composteurs	1	6	1	4

LE SUIVI DES ATTRIBUTAIRES DE COMPOSTAGE

Le suivi des habitants formés au compostage se traduit par une enquête d'une quinzaine de questions envoyée aux acquéreurs de composteurs 12 mois après leur formation.

Une newsletter intitulé La Com'Post est également adressée deux fois par an à toute personne ayant intégré le dispositif d'accompagnement à la pratique du compostage. C'est l'occasion d'évoquer des pratiques de jardinage plus respectueuse de notre environnement.

Par ailleurs, les habitants peuvent appeler le service environnement pour toute question concernant la pratique du compostage. Les animateurs de collecte, formés au compostage assurent la Hotline.

SUIVI DES ATTRIBUTAIRES EN 2017				
Années	2016		2017	
Type d'action	Nombre de formation	Nombre de personnes formées	Nombre de formation	Nombre de personnes formées
Enquête de satisfaction	2		2	
Newsletter (nombre d'adresses)	2 545		3 720	

PAILLAGE ET ECO-EXEMPLARITE : MISE A DISPOSITION D'UN BROYEUR PROFESSIONNEL

Le broyage des végétaux et l'utilisation du broyat en paillis permettent également de traiter les déchets végétaux in situ. Aussi, dans l'objectif de réduire le volume de déchets végétaux des services espaces verts des villes, la CASGBS a acquis un broyeur de branches multi-végétaux professionnel qu'elle met à disposition des communes. Une communication dévouée à l'action permet de sensibilisation les habitants à une gestion exemplaire en réutilisant dans leurs massifs les végétaux issus de l'entretien des jardins.

Pour l'année 2017, seules les villes de Carrières-sur-Seine et Croissy-sur-Seine ont fait une demande d'utilisation du broyeur.

UN ESPACE DE DEMONSTRATION

Inauguré en juin 2014, l'espace Jardin Malin se situe dans le parc du château Chanorier à Croissy-sur-Seine. Il s'agit d'un espace dédié au jardinage au naturel servant à la fois de lieu de démonstration, de sensibilisation et de formation. Des ateliers y sont organisés notamment pendant la Semaine Nationale du Compostage de Proximité « Tous au Compost ! »

2 -LUTTER CONTRE LES PERTES ET LE GASPILLAGE ALIMENTAIRES EN MILIEU SCOLAIRE

Initiée en 2016, et sur la base du volontariat cette opération accompagne 12 établissements scolaires situés dans les villes de Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine et Le Vésinet.

Une première phase de diagnostics a permis de mettre en évidence l'organisation des services de restauration, leurs contraintes et les quantités gaspillées. Suite au départ de

l'animateur du PLP, le programme a été relancé en fin d'année. Les premiers résultats sont attendus en 2018.

3 - REDUIRE LES IMPRIMES NON SOLLICITES DANS LES BOITES AUX LETTRES

La CASGBS poursuit la diffusion et la mise à disposition des autocollants « Stop Pub ». 61 présentoirs installés dans les équipements publics des villes permettent de faciliter la récupération d'un autocollant et près de 7 808 boites aux lettres en sont équipées.

4 - ACQUERIR DES ECOCUP™ POUR LES PROPOSER A LA LOCATION AUX ASSOCIATIONS

La CASGBS a contractualisé avec la société Ecocup Distribution pour la mise à disposition de verres réutilisables.
12 000 verres réutilisables déclinés en six visuels reprenant les principales compétences de la CA permettent de limiter l'utilisation de gobelets jetables. La location est gratuite pour les organisateurs.

En 2017, les premiers Ecocup ont été utilisés par la ville de Fourqueux pour sa fête communale.

5 - LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

SEMAINE EUROPEENE DE LA REDUCTION ES DECHETS - SERD

L'objectif de la Semaine est de sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets générée et donner des clés pour agir au quotidien aussi bien à la maison, au bureau ou à l'école, en faisant ses achats ou même en bricolant.

La CASGBS mobilise les acteurs, recense les actions, élabore le programme des évènements et communique auprès des habitants.

SERD		
Type d'action	2016	2017
Nombre de relais mobilisés	6	8
Nombre d'évènements programmés	6	11

LES PROGRAMMES DE SENSIBILISATION

Les animateurs de collecte de la CASGBS proposent aux usagers et aux scolaires des actions de sensibilisation et d'animation sur les thèmes de la prévention des déchets (compostage, gaspillage alimentaire, gestes de tri…) et informent sur l'ensemble de la filière de gestion des déchets (organisation des collectes, matériel mis à disposition, exutoires…)

Le service Environnement mène 2 programmes d'animations

« LE TRI DECOLLE » qui s'adresse à un public scolaire

Ce programme d'animation sensibilise les scolaires sur toutes les thématiques des déchets (notion de déchets, gestion, tri…) et aborde aussi la prévention (gaspillage alimentaire, réduction du papier, compostage….)

Une refonte totale du programme d'animations scolaires a été menée durant le deuxième semestre de l'année. L'objectif de ce travail a permis de s'adapter au nouveau périmètre d'intervention de la CASGBS. Un programme adapté, permettant de répondre aux nouveaux besoins sera proposé en 2018. Des actions de sensibilisation seront disponibles pour toutes les écoles du territoire.

Mois	Nombre d'animations	Ecoles élémentaires	Ecoles maternelles	Centre de loisirs, TAP et autres structures	Adultes	TOTAL personnes sensibilisées
Janvier	55	25	26	4	0	**1395**
Février	33	17	9	7	0	720
Mars	87	39	29	18	1	2050
Avril	31	17	9	5	0	773
Mai	57	37	11	9	0	1359
Juin	46	32	1	9	4	970
Juillet	5	0	0	5	0	30
Août	0	0	0	0	0	0
Septembre	0	0	0	0	0	0
Octobre	0	0	0	0	0	0
Novembre	0	0	0	0	0	0
Décembre	0	0	0	0	0	0
Cumul 2017	**314**	167	85	**57**	5	7297

Et **« JE TRIE, EN COLLECTIF AUSSI ! »** qui s'adresse aux personnes habitants en immeubles collectifs.

Il s'agit d'animations de proximité dédiée à promouvoir le geste de tri.
Celles-ci s'articulent autour de 4 axes et se déroulent en lien avec les gardiens :

- Mise en place de bacs de tri (si nécessaire) et d'affiches de consignes de tri
- Caractérisations de la qualité du tri et affichage des résultats « compteur du tri » au sein des locaux poubelles
- Sensibilisation en porte à porte des habitants (guide de tri, sac cabas)
- Suivis de l'évolution de la qualité du tri et seconde sensibilisation si nécessaire

En 2017, suite à l'élargissement du territoire, il n'a plus été possible d'assurer les actions de sensibilisation au tri des habitants d'immeubles collectifs. Seuls 184 logements de la résidence des Marolles à Chatou, soit 123 foyers, ont été sensibilisés.

ACTIONS DE SENSIBILISATION		
	Nombre de personnes sensibilisées	
Type d'action	2016	2017
Animations scolaires	5 036	7 297
Sensibilisation habitat collectif	394	123
Sensibilisation grand public	2 396	1 867

LE COUT DE LA PREVENTION DES DECHETS

Les coûts liés à la prévention regroupent la CASGBS et Saint-Germain-en-Laye :

- Les coûts liés à la promotion du compostage domestique ;
- Les coûts liés à la réalisation des Programmes locaux de Prévention des Déchets.

Coûts de la prévention		
	2016	2017
Fonctionnement	Coût en €/TTC	
Animations et formations	74 099 €	45 621
Outils et opérations de communication	30 606 €	11 852
TOTAL	104 705 €	57 473

	2016	2017
Investissement	Coût en €/TTC	
Achat composteurs	29 000€	34 610
TOTAL	29 000 €	34 610

MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT					
Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en € TTC	Evolution N/N+1
Emeraude ID	Fourniture de composteurs et accéssoires	MP 3 ans	31/07/2018	33202	3,68%
Organéo	Accompagnement à la pratique du compostage	MP 3 ans	31/07/2018	33237	37,56%
Verdicité	Accompagnement lutte Gaspillage alimentaire (scolaire)	MP 3 ans	01/01/2019	Opération stopée	

6 - LA COMMUNICATION

LE SITE INTERNET

La Communauté d'agglomération est dotée de son propre site internet à travers lequel l'ensemble des informations relatives à la gestion des déchets ménagers (calendrier, consignes de tri, opération compostage, rapport annuel sur le service public, etc.) sont accessibles via un onglet dédié intitulé **Environnement**. Un relais est également fait sur les sites des villes membres de la CASGBS.

L'APPLI BOUCLE_TRI : DEUX FOIS PRIMEE

En novembre 2012, la CASGBS lançait une nouvelle application pour Smartphone, l'appli BOUCLE_TRI. Cette application vient compléter l'éventail des dispositifs de communication mis en œuvre pour améliorer les performances de collecte des déchets. Elle permet une information personnalisée et facilement accessible. Elle renseigne ainsi l'habitant sur le calendrier de collecte mais aussi à travers un petit guide interactif, sur les consignes de tri.

En 2013, cette application a été primée à deux reprises pour son caractère innovant (Prix Territoria d'Argent et prix du numérique par l'association Cap'Com).

LES MOYENS DE COMMUNICATION COMMUNAUX A DISPOSITION

Les communes membres participent activement à la communication sur les déchets ménagers. Ainsi de nombreux articles paraissent au sein des journaux communaux et des liens sont créés sur les sites internet des villes vers le site internet de la CASGBS

RESEAU SOCIAUX

La CASGBS anime les réseaux sociaux Twitter et Facebook pour informer les habitants de l'actualité du service Environnement.

LE GUIDE DU TRI

Tiré à 100 000 exemplaires et distribué dans tous les foyers en 2013, le guide reste disponible et est utilisé par les services de la Communauté lors d'animations ou d'interventions auprès des habitants des villes rattachées au SITRU.

LE COUT DE LA COMMUNICATION DES DECHETS

Les coûts liés à la communication comprennent :

- Les coûts de conception, d'édition et de distribution des documents de communication ;
- Le coût des animations auprès des habitants ;
- La maintenance et le développement de l'appli Smartphone.

Ces coûts donnent droit à des soutiens financiers de la part d'Eco-Emballages. ***Les coûts du tableau ci-dessous ne prennent pas en compte les soutiens financiers*** *:*

Coûts de la communication		
	2016	2017
	Coûts en €/TTC	
Appli Boucle Tri	5 776 €	10 395
Communication collecte	67 048 €	86 360
TOTAL	**72 824 €**	**96 755**

LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Le traitement des déchets ménagers et assimilés est confié à plusieurs syndicats intercommunaux de traitement :

- le S.I.T.R.U., dont le siège est basé à Carrières-sur-Seine :
  - 7 communes de l'ex C.A.B.S., à savoir Le Pecq, Sartrouville, Houilles, Montesson, Carrières-sur-Seine, Chatou, Le Vésinet, Croissy-sur-Seine et Louveciennes

- le S.I.D.R.U., dont le siège est basé à Saint-Germain-en-Laye :
  - Saint-Germain-en-Laye, Le Mesnil-le-Roi, Aigremont, Chambourcy et Fourqueux

- le S.I.V.A.T.R.U., dont le siège est basé à Triel-sur-Seine :
  - Maisons-Laffitte et Le Port-Marly

- le S.I.D.O.M.P.E., dont le siège est basé à Thiverval-Grignon :
  - Mareil-Marly, Marly-le-Roi, L'Etang-la-Ville

- AZUR, dont le siège est basé à Argenteuil :
  - Bezons

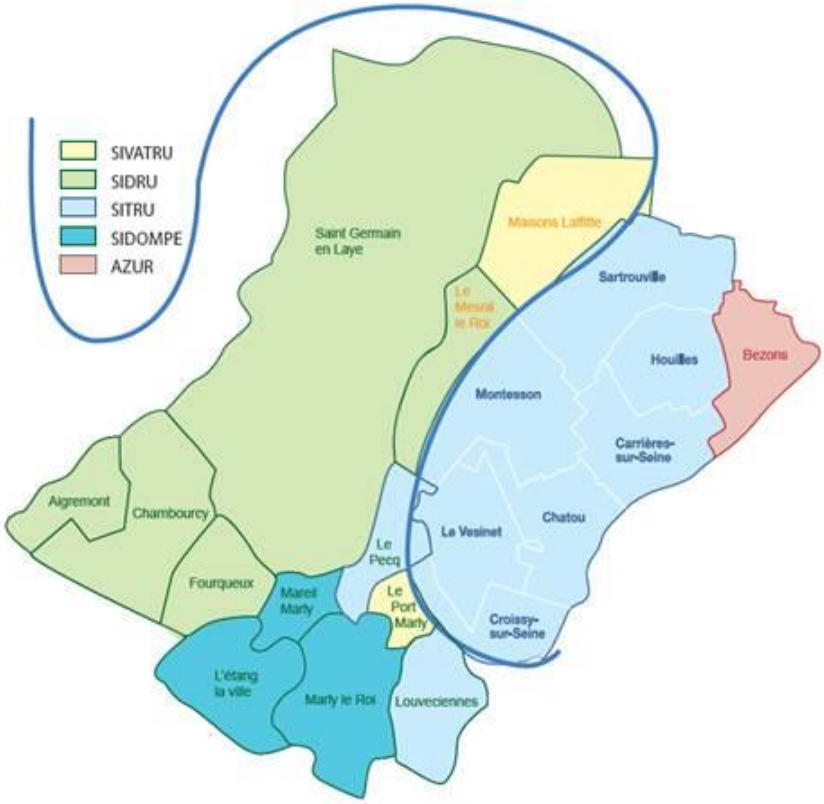

INDICATEURS FINANCIERS DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

FINANCEMENT DU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la CASGBS sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)

Le Conseil Communautaire de la CASGBS a décidé d'instaurer le 28 janvier 2016 sur le territoire de la CASGBS, 16 zones sur lesquelles des taux différents de T.E.O.M. seront votés. Ces zones sont définies en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu.

- Zone 1 : Commune de Houilles et Sartrouville,
- Zone 2 : Communes de Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Montesson et le Vésinet,
- Zone 3 : Commune d'Aigremont,
- Zone 4 : Commune de Bezons,
- Zone 5 : Commune de Chambourcy,
- Zone 6 : Commune d'Etang la Ville,
- Zone 7 : Commune de Fourqueux,
- Zone 8 : Commune de Louveciennes,
- Zone 9 : Commune de Maisons-Laffitte,
- Zone 10 : Commune de Mareil-Marly,
- Zone 11 : Commune de Marly le Roi : taux plein,
- Zone 12 : Commune de Marly le Roi : taux réduit,
- Zone 13 : Commune du Mesnil le Roi,
- Zone 14 : Commune du Pecq,
- Zone 15 : Commune du Port Marly,
- Zone 16 : Commune de Saint Germain en Laye.

Ainsi, les taux de T.E.O.M. 2017 de chaque zone ont été voté lors du conseil communautaire du 28 mars 2017et sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12 : Taux de T.E.O.M. 2017

	Bases notifiées 2017	Taux 2016	Taux 2017
Houilles	44 172 519	6,36%	6,22%
Sartrouville	71 734 454		
Carrières-sur-Seine	23 231 544	4,68%	4,41%
Chatou	54 303 160		
Croissy-sur-Seine	22 196 482		
Le Vésinet	42 279 766		
Montesson	27 122 810		
Le Pecq	27 791 075	4,99%	4,67%
Louveciennes	18 412 374	4,54%	4,64%
Le Mesnil-le-Roi	10 028 468	6,97%	6,93%
Aigremont	2 215 190	5,24%	6.68%
Chambourcy	18 749 846	5,01%	5,01%
Fourqueux	8 286 320	5.42%	5.75%
Saint-Germain-en-Laye	82 745 076	4,35%	4,35%
L'Etang-la-Ville	9 627 121	5,25%	5,10%
Mareil-Marly	6 910 807	5.99%	6.15%
Marly-le-Roi	32 554 120	4.36%	3.99%
Maisons-Laffitte	48 827 666	4,50%	4,18%
Le Port-Marly	9 615 899	5.83%	5,03%
Bezons	45 581 872	8,05%	7,95%

REDEVANCE SPECIALE

La redevance spéciale permet de financer la collecte et le traitement des déchets issus des activités économiques.

Aujourd'hui, seule 3 communes ont mis en place cette redevance : Sartrouville, Saint-Germain-en-Laye et Bezons.

	Année	Prix T.T.C. au litre			Nombre de professionnels facturés	Recettes
		Centre Ville	Secteurs Extérieurs	S.I.A.A.P		
Saint-Germain-en-Laye	2017	4,11	3,60	1,80	270	1 123 390,38 €
Sartrouville		1,02			108	323 890,80 €

LA PRE-COLLECTE

En 2011, la conteneurisation de l'ensemble des flux (hors encombrants) menée par la CASGBS a amené à uniformiser les différents modes de gestion.

La CASGBS a opté pour un contrat d'achat et de maintenance des bacs. Les bacs en location au sein des communes ont été achetés au prix de l'occasion par l'intercommunalité.

Prestations de précollecte	Coût 2016	Coût 2017	Δ 2016/2017
Achat bacs à déchets Zone nord	57 449 €	85 520 €	+49 %
Achat bacs à déchets Zone sud	76 000 €	120 862 €	+ 59 %
Achat bacs à déchets Maisons-Laffitte/Le Port Marly	70 396 €	45 182 €	-36 %
Achat bacs à déchets Le Pecq	/	29 310 €	/
Achat de sacs zone sud	4 320 €	6 378 €	+ 48 %
Distribution de sacs zone sud	3 656 €	3 318 €	-9 %
Maintenance bacs à déchets zone nord	223 364 €	230 975 €	3 %
Maintenance bacs à déchets zone sud	227 929 €	229 711 €	1 %
Maintenance bacs à déchets Maisons-Laffitte/Le Port Marly	70 934 €	75 162 €	+ 6 %
Maintenance bacs à déchets Le Pecq	/	20 335 €	/
Achat bacs à déchets PAV	117 723 €	0 €	/
Enquête conteneurisation Louveciennes	/	18 661	/
SOUS-TOTAL TTC (précollecte)	**851 771 €**	**865 414 €**	**+ 1,6 %**

L'augmentation du coût d'achat de bacs à déchets pour la zone nord et sud est dû à l'augmentation du nombre de bacs livrés dans le cadre du plan de relance de la collecte du tri signé avec Eco-Emballages. Ce coût d'achat a été en parti pris en charge par une subvention (100 364 € pour 2016 et 2017).

Pour l'achat des bornes aériennes de PAV, la dépense 2016 correspond à remplacement du parc de bornes de Sartrouville et Aigremont. Aucune dépense en 2017.

L'augmentation des dépenses d'achat de sacs correspond à la remise à niveau du stock de sacs (minimum d'achat).

LA COLLECTE

La collecte est assurée sur le territoire par les prestataires privés ainsi que par la régie de collecte de Sartrouville.

La rémunération de la prestation de collecte est fonction des tonnes collectées ou basée sur un forfait mensuel.

Le coût global de la collecte comprend le coût de collecte des flux suivants :

	Coûts de collecte 2017 (en € TTC)												
	Partie forfaitaire	Ordures Ménagères PAP	OM PAV	Déchets des marchés	Emballages ménagers, journaux, revues et magazines PAP	Emballages ménagers, journaux, revues et magazines PAV	Verre PAP	Verre PAV	Encombrants PAP	Déchets Végétaux PAP	TOTAL 2017	TOTAL 2016	Δ [2016 - 2017]
Aigremont	9 338	25 617				4 409		3 426	3 199	13 327	59 317	59 487	-0,29%
Bezons	Les coûts de collecte de la Ville de Bezons sont compris dans les contributions que la CASGBS verse au syndicat AZUR, chargé de la collecte et du traitement des déchets.												
Chambourcy	47 837	126 151			39 599	1 491	35 599	1 943	23 854	26 280	302 753	315 633	-4,08%
Fourqueux	33 080	88 827			26 253	1 915	22 554	1 983	12 816	35 837	223 264	228 918	-2,47%
Le Mesnil le Roi	52 182	108 327			44 309		12 742	3 366	37 399	58 195	316 518	325 873	-2,87%
Le Pecq		344 137			114 712		114 712		57 356	86 034	716 952	713 392	0,50%
Le Port Marly		130 513			43 054		20 035	937	13 831		208 369	208 352	0,01%
L'Etang la Ville		125 959			96 114		21 105		62 197	61 611	366 985	378 128	-2,95%
Louveciennes	92 911	151 617			76 924		37 170		19 677	73 833	452 134	443 248	2,00%
Maisons-Laffite		685 292			194 557	19	96 652	39	47 995	2 090	1 026 645	1 012 944	1,35%
Mareil-Marly		136 500			53 959		32 908		14 472	14 086	251 925	250 582	0,54%
Marly-le-Roi		399 338			159 437		54 431		61 326	36 074	710 605	709 451	0,16%
Saint-Germain-en-Laye		1 136 473	4 416	94 735	261 999	7 198	117 903	13 901	130 714	36 180	1 803 520	1 794 990	0,48%
Zone Nord	1 304 439	187 977			185 033		37 779	27 049	23 110	111 393	1 876 780	1 804 828	3,99%
Zone Sud	2 823 945	457 027	8 957	114 568	273 441	6 565	83 781	478	85 057	186 750	4 040 568	3 803 538	6,23%
Coût total	**4 363 731**	**4 103 754**	**13 373**	**209 303**	**1 569 391**	**21 597**	**687 372**	**53 121**	**593 002**	**741 690**	12 356 336	12 049 365	2,55%

	Déchetterie + collectes Déchets Diffus Spécifiques 2017 (en € TTC)						Prestations de propreté 2017 (en € TTC)	
	Déchets Diffus Spécifiques (collecte + traitement)	Déchetterie et/ ou benne(s) d'apport volontaire	Déchets de soin à risque infectieux	TOTAL 2017	TOTAL 2016	Δ [2016 – 2017]	Balayage mécanique des voiries ou véhicule d'intervention propreté	Bennes (services techniques, manifestations, intempéries…)
Aigremont		10 874		10 874	14 352	-24,23%	5 142	
Bezons								
Chambourcy		23 636		23 636	26 982	-12,40%		
Fourqueux	1 504	54 942	379	56 825	28 255	101,11%		
Le Mesnil le Roi	1 504	18 965		20 469	22 694	-9,81%		
Le Pecq		*		0	0	0,00%		
Le Port Marly	4 064	6 114		10 178	7 142	42,51%		3 322
L'Etang la Ville	9 453			9 453	6 970	35,63%		5 064
Louveciennes	2 479	*		2 479	2 392	3,63%		
Maisons-Laffite	21 804	43 118		64 922	63567	2,13%		
Mareil-Marly		39 470		39 470	24 269	62,64%	20 041	11 792
Marly-le-Roi	13 297	7 189		20 487	20 708	-1,07%		122 838
Saint-Germain-en-Laye		259 544		259 544	270 966	-4,22%		
Zone Nord	18 971	*		18 971	21 779	-12,90%		136
Zone Sud	34 668	*		34 668	54 897	-36,85%		1 751
Coût total	**107 743**	**463 853**	**379**	571 975	564 974	1,24%	**25 183**	**144 903**

* Les coûts relatifs à la déchetterie sont compris dans les contributions réglées au SITRU

LA COMMUNICATION

Les coûts liés à la communication comprennent :

- Les coûts de conception, d'édition et de distribution des documents de communication ;
- Le coût des animations auprès des habitants ;
- La maintenance de l'appli Smartphone.

Ces coûts donnent droit à des soutiens financiers de la part d'Eco-Emballages. **Les coûts du tableau ci-dessous ne prennent pas en compte les soutiens financiers** :

Tableau 17 : Coûts de la communication en 2016

	Coûts en €/TTC
Appli Boucle Tri	5 776 €
Communication collecte	67 048 €
TOTAL	**72 824 €**

LA PREVENTION

Les coûts liés à la prévention regroupent la CASGBS et Saint-Germain-en-Laye :

- Les coûts liés à la promotion du compostage domestique ;
- Les coûts liés à la réalisation du Programme local de Prévention des Déchets.

Tableau 18 : Coûts de la prévention en 2016

Fonctionnement	Coût en €/TTC
Animations et formations	74 099 €
Outils et opérations de communication	30 606 €
TOTAL	**104 705 €**

Investissement	Coût en €/TTC
Achat composteurs	29 000€
TOTAL	**29 000 €**

LES PRODUITS

Les produits correspondent aux recettes et soutiens financiers :

- de l'ADEME et de la région Ile de France dans le cadre de l'opération de promotion du compostage domestique et de la réalisation du Programme local de Prévention des Déchets,
- des syndicats et d'Eco-Emballages dans le cadre de la revente de matériaux, des opérations de communication et du recrutement des animateurs de collecte,
- de la revente de composteurs et de sacs aux habitants.

Tableau 19 : Recettes (autre que la TEOM et la Redevance Spéciale) et soutiens financiers en 2017 (en € TTC)

	Recettes 2017 (en € TTC)					
	Soutiens Eco-Organismes	Vente de sacs et/ou de composteurs (Régie de recette pour les communes hors CASB et Saint-Germain-en-Laye)	Maintenance broyeur	Soutien ADEME au PLPD	Soutien compostage (ADEME + Région IDF)	Soutien plan d'amélioration de la collecte (Eco-Emballages)
Aigremont		552				
Bezons						
Chambourcy						
Fourqueux		4 095				
Le Mesnil le Roi						
Le Port Marly						
L'Etang la Ville	43 484					
Maisons-Laffite						
Mareil-Marly	34 114					
Marly-le-Roi	127 815					
Saint-Germain-en-Laye		800				
Louveciennes	22 153	3 783				
Le Pecq		180				
Zone Nord		9 540	517	178 952	3 728	98 564
Zone Sud						
Coût total	227 566	18 950	517	178 952	3 728	98 564

Il s'agit de l'état des recettes perçues au titre de l'année 2017 au moment de la rédaction du rapport (reçues avant le 12/06/2018).

LES CONTRIBUTIONS FINANCIERES VERSEES AUX SYNDICATS

LE SITRU

La CASGBS participe au financement du SITRU. Cette participation se divise en deux contributions distinctes calculées sur les quantités de déchets traités :

- une contribution dite directe qui finance le fonctionnement propre du SITRU (charges de gestion courantes et de personnel, remboursement des emprunts, ainsi qu'une part de la section investissement) et,
- une contribution au traitement qui permet au SITRU de financer auprès de ses prestataires le traitement des déchets collectés par ses membres, à savoir :
    - le tri des collectes sélectives,
    - le traitement des encombrants,
    - le compostage des déchets végétaux,
    - l'exploitation de la déchèterie de Carrières-sur-Seine,
    - l'incinération des ordures ménagères et assimilés,
    - le transit du verre.

Depuis 2008, cette contribution intègre également une participation à l'amortissement de la dette.

La contribution au traitement tient compte des dépenses (incinération, tri, etc.) et des recettes liées aussi bien à la revente de matières issues du tri des déchets par les habitants, que des recettes liées aux différents soutiens d'éco-organismes tels Eco-emballages et Eco-folio.

Tableau 21 : Montant des contributions SITRU en 2017

		2016	2017	Δ [2016-2017]
Zone nord + zone sud	Contribution directe	1 522 735	1 631 153	+7,12%
	Contribution au traitement	5 362 106	4 991 551	-6,91%
	TOTAL	6 884 841	6 622 704	-3,81%

		2016	2017	Δ [2016-2017]
Le Pecq	Contribution directe	131 565	123 572	-6,08%
	Contribution au traitement	387 584	376 279	-2,92%
	TOTAL	519 149	499 851	-3,72%

		2016	2017	Δ [2016-2017]
Louveciennes	Contribution directe	68 250	67 856	-0,58%
	Contribution au traitement	176 628	179 975	+1,89%
	TOTAL	244 878	247 831	+1,21%

AZUR

Le syndicat AZUR gère en direct la collecte et le traitement des déchets de la ville de Bezons. La CASGBS règle une contribution annuelle dont le montant est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 22 : Montant de la contribution de Bezons en 2017

	2016	2017	Δ [2016-2017]
Contribution produit de la TEOM	2 631 440	2 706 070	2,84%
Contribution d'Equilibre Budgétaire	959 053	918 531	-4,23%
TOTAL	3 590 493	3 624 601	0,95%

LE SIDRU

Les coûts de traitement que la CASGBS règle au SIDRU sont divisés en 2 parts :

- une part fixe de 12 € / habitant,
- une part variable calculée en fonction des tonnages et des flux de déchets collectés.

Tableau 23 : Coûts de traitement 2017 (en € TTC)

	Coûts de traitement 2017 (en € TTC)							TOTAL 2016	Δ [2016 - 2017]
	Participa -tion	Ordures Ménagères	Emballages ménagers	Verre	Encom-brants	Déchets végétaux	TOTAL 2017		
Aigremont	14 052	40 498	5 783	289	3 902	3 501	**68 025**	**63 212**	**7,61%**
Chambourcy	71 292	215 231	53 122	1 198	22 580	13 205	**376 628**	**380 752**	**-1,08%**
Fourqueux	50 616	117 425	51 021	974	9 358	11 184	**240 578**	**241 842**	**-0,52%**
Le Mesnil-le-Roi	77 808	230 133	55 863	1 340	26 129	11 582	**402 855**	**408 352**	**-1,35%**
Saint-Germain-en-Laye	495 096	1 549 575	306 910	7 343	69 669	6 063	**2 434 655**	**2 424 416**	**0,42%**
TOTAL SIDRU	**708 864**	**2 152 862**	**472 699**	**11 144**	**131 637**	**45 535**	**3 522 741**	**3 518 574**	**0,12%**

LE SIDOMPE

Le SIDOMPE gère le traitement des ordures ménagères, des emballages ménagers et du verre. Les villes adhérentes du SIDOMPE gèrent, dans le cadre des marchés de collecte, le traitement des encombrants et des végétaux.

Tableau 24 : Coûts de traitement 2017 (en € TTC)

	Coûts de traitement 2017 (en € TTC) Flux de déchets gérés par le SIDOMPE			Coûts de traitement 2017 (en € TTC) Flux de déchets gérés par la CASGBS directement auprès de centres de traitement		TOTAL 2017	TOTAL 2016	Δ [2016 - 2017]
	Ordures Ménagères	Emballages ménagers	Verre	Encombrants	Déchets végétaux			
L'Etang-la-Ville	88 933	35 604	1 489	Les coûts de traitement sont compris avec les coûts de collecte	14 819	140 846	142 122	-0,90%
Mareil-Marly	77 984	26 554	1 168	11 578	3 371	120 655	117 992	2,26%
Marly-le-Roi	338 971	113 747	4 235	51 004	17 027	524 984	505 843	3,78%
TOTAL SIDOMPE	505 889	175 906	6 893	62 582	35 217	786 486	765 957	2,68%

La participation au traitement des déchets est la balance entre les dépenses et les recettes.

Tableau 25 : Coûts de traitement 2017 (en € TTC)

	Couts de traitement 2017 (en € TTC)					TOTAL 2016	Δ [2016 - 2017]
	Ordures Ménagères	Emballages ménagers	Verre	Encombrants	TOTAL 2017		
Le Port-Marly	146 308	-11 870		34 872	169 310	**187 740**	**-9,82%**
Maisons-Laffitte	720 482	-81 519		61 963	700 926	**710 611**	**-1,36%**
TOTAL SIVATRU	866 790	-93 389		96 835	870 236	**898 351**	**-3,13%**